

LES JURISTES À L'ÈRE DE L'IA.

Une étude de marché commentée et analysée
par une dizaine d'experts en IA juridique.

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 MÉTHODOLOGIE

03 01. PROFIL DES JURISTES

09 02. PERCEPTION ET UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

31 03. INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

44 CONCLUSION

45 NOS PARTENAIRES

46 À PROPOS

À PROPOS

Tomorro

Fondée en 2019, Tomorro est une solution européenne d'intelligence artificielle qui propose une plateforme de gestion de contrats (CLM) aux directions juridiques et équipes opérationnelles, et un assistant IA juridique (Oro) pour décupler la productivité individuelle des juristes.



Le FLIT Network (Fench Lawyer In Tech) fondé en 2019 par Pierre Landy et Audrey Délérís, est le réseau dédié aux juristes du secteur tech et des startups. Fort de plus de 900 membres, il propose un accès privilégié à une communauté active sur Slack, des formations exclusives et des partenariats négociés.



Société de FED Group, FED Legal est un cabinet de recrutement et de chasse de tête spécialisé dans les métiers juridiques et fiscaux en cabinets d'avocats, directions juridiques et fiscales, et études notariales. Fed Legal a été créée en 2010 et est composée d'une équipe de 10 consultants. Audrey Délérís est en charge de l'équipe Entreprise, qui accompagne les directions juridiques et fiscales dans leurs recrutements.



Pierre Landy, membre fondateur de l'Alliance Européenne d'avocats AndCo Law et avocat au barreau de Paris, propose des services de mentoring juridique et de développement des soft skills, destinés aux Directeurs Juridiques et à leurs équipes, notamment dans le secteur de la tech. AndCo Law, présente dans les cinq principaux marchés EMEA (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et Allemagne), offre un «guichet unique» pour répondre aux besoins juridiques des sociétés tech dans la région.

Deloitte.

Société d'Avocats

Deloitte Société d'Avocats est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Deloitte Société d'Avocats est une entité du réseau Deloitte et s'appuie sur l'expertise de 50 000 juristes et fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.

Jimini

Jimini AI est une plateforme française d'intelligence artificielle dédiée aux professionnels du droit. Elle vise à optimiser la recherche, l'analyse et la rédaction juridique grâce à une IA spécialisée en droit français.



Grâce à ON, devenez un partenaire plus stratégique et visionnaire en affinant votre utilisation de l'IA. Rejoignez la première communauté qui vous propose un programme complet pour faire de l'IA une vraie alliée de votre quotidien. Passez les niveaux et devenez ONTOP de votre profession.

ÉDITO000000

« Dans un contexte technologique et économique marqué par l'innovation, les juristes français continuent d'évoluer et de relever les nouveaux défis qui se présentent à eux.

À l'heure où les budgets alloués au recrutement se resserrent et où les entreprises s'engagent dans une course accélérée à la digitalisation et à l'optimisation de leurs processus, les directions juridiques s'imposent comme des acteurs stratégiques incontournables, assumant un rôle croissant dans la transformation et la stratégie des entreprises.

Plus de 90% des juristes interrogés utilisent l'IA, et désormais la majorité des juristes la considèrent comme un levier essentiel pour transformer leurs pratiques à l'heure où les départements juridiques s'imposent comme un centre d'innovation interne.

L'année 2026 marque un tournant toujours plus décisif : l'adoption pleine et totale de l'intelligence artificielle par les entreprises. Plus qu'un simple outil, bien utilisée, elle

redessine les processus et ouvre de nouvelles perspectives pour l'ensemble de la profession.

À travers cette nouvelle étude, nous décryptons les évolutions de l'intelligence artificielle : son utilisation, ses contraintes, ses objectifs ou les compétences stratégiques. Cette étude propose un aperçu des dynamiques en cours et des clés pour accompagner votre équipe face aux défis à venir.

Je vous souhaite une excellente lecture et j'espère que cette étude nourrira vos réflexions stratégiques. »



ANTOINE FABRE

Président et Co-fondateur de Tomorro

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres de cette étude sont le résultat d'un sondage diffusé du 15 décembre 2025 au 13 février 2026 via typeform.

506 juristes

ont répondu à

43 questions.

Un peu de contexte

Qu'entend-on par "départements juridiques" dans le cadre de cette étude ?

Dans cette étude, nous nous intéressons aux directions juridiques d'entreprise confrontées à l'intégration progressive ou accélérée de l'intelligence artificielle dans leurs pratiques.

Il ne s'agit pas uniquement de départements structurés au sein de grands groupes. Le périmètre couvre l'ensemble des équipes juridiques internes, qu'il s'agisse :

- de juristes uniques,
- d'équipes en phase de structuration,
- ou de directions juridiques matures intégrées aux instances de gouvernance.

Ce choix méthodologique est essentiel.

L'impact de l'Intelligence artificielle ne dépend pas uniquement du secteur d'activité, mais du niveau d'organisation, de maturité digitale et de positionnement stratégique de la fonction juridique. L'intelligence artificielle agit comme un révélateur des forces et des fragilités structurelles des directions juridiques : capacité à absorber la charge de travail, qualité des processus, culture data, articulation avec le business, gouvernance des risques.

En d'autres termes, cette étude ne porte pas seulement sur l'adoption d'outils d'IA.

Elle analyse une transformation plus profonde : celle du modèle opérationnel et du rôle stratégique des juristes d'entreprise.



01

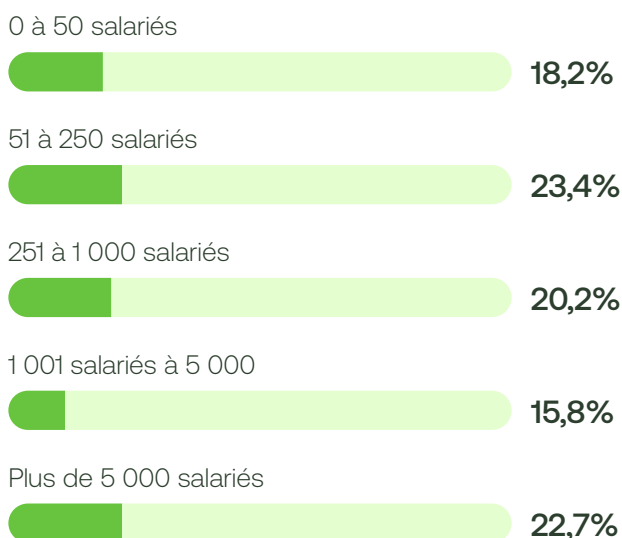
PROFILS DES JURISTES

01. PROFIL DES RÉPONDANTS

Dans cette étude, nous avons choisi de nous concentrer exclusivement sur les directions juridiques. L'objectif est de mieux cerner leur profil et d'analyser les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés dans cet environnement en constante évolution.



Quelle est la taille des entreprises sondées ?



La répartition des entreprises interrogées révèle un panel particulièrement équilibré, couvrant aussi bien des structures de petite taille que de grands groupes.

La présence significative d'organisations de plus de 1 000 salariés montre que l'intégration de l'IA dans les directions juridiques ne concerne plus uniquement des équipes agiles ou expérimentales, mais s'inscrit désormais dans des environnements structurés, confrontés à des enjeux d'industrialisation, de gouvernance et de passage à l'échelle.

Où est situé le siège social des entreprises interrogées ?

En France

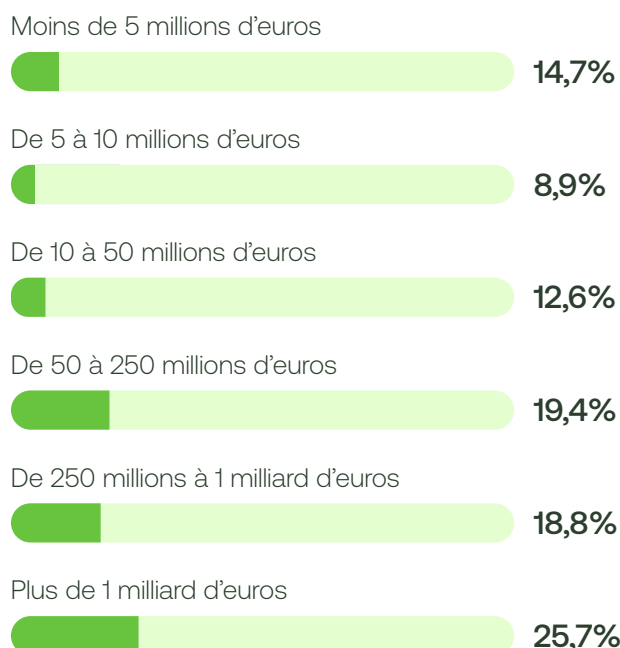
88,7%

dont 64,44% d'entre eux en Ile-de-France

À l'étranger

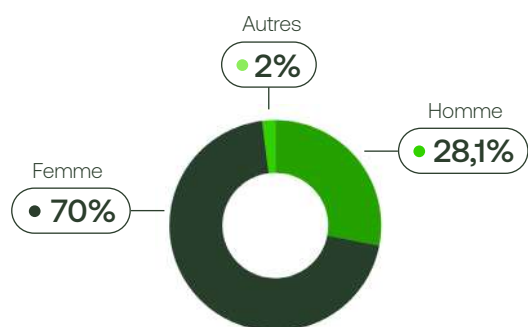
11,3%

Quel est le chiffre d'affaires des entreprises sondées ?

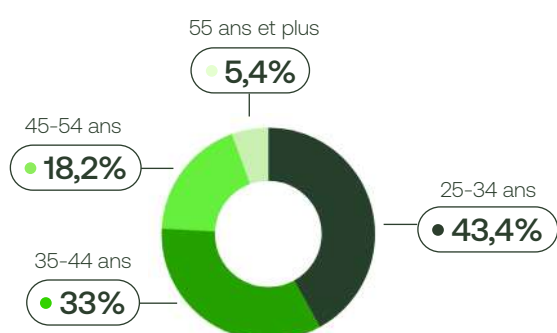


La majorité des entreprises interrogées réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, avec une part significative dépassant le milliard. Cette répartition confirme que l'IA dans les directions juridiques est désormais un enjeu structurant pour des organisations matures, confrontées à des problématiques d'échelle, de gouvernance et de pilotage de la performance.

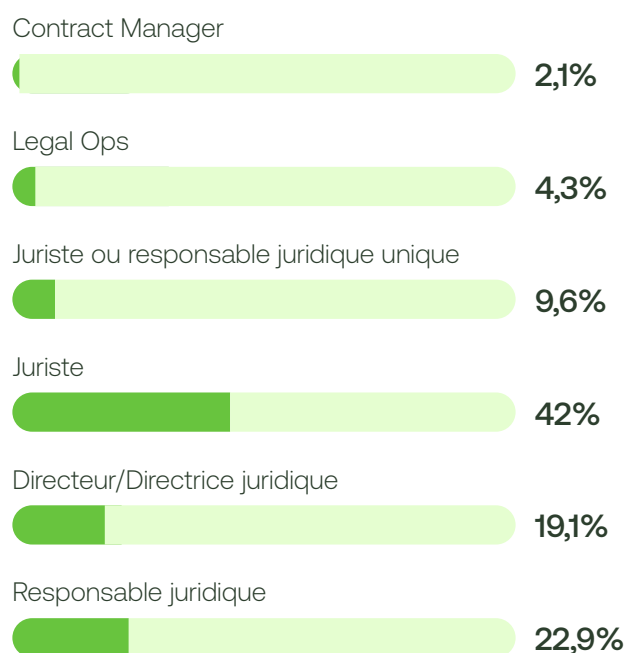
Le profil des répondants :



L'âge des répondants :



Quelle est la répartition des répondants selon leur poste ?



DÉFINITIONS

Responsable Juridique : en charge d'une équipe entre 1 et 4 personnes.

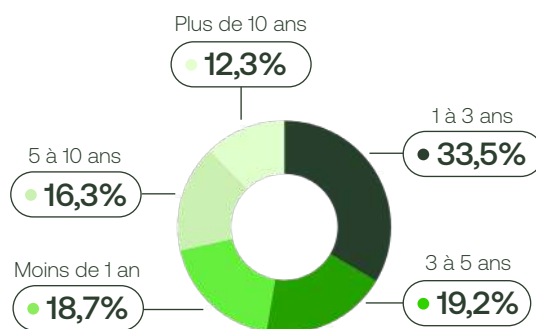
Directeur Juridique : en charge d'une équipe d'au moins 5 personnes.

Contract Manager : expert du cycle de vie contractuel, à l'interface entre juridique, opérationnel et business, garant de la bonne exécution et de la performance des contrats.

Legal Ops : profil hybride, à la croisée du droit, de la gestion de projet et de la data, dont la mission est de structurer, industrialiser et moderniser le fonctionnement de la direction juridique.

Juriste unique / Responsable juridique unique : seul(e) juriste au sein de l'entreprise, véritable couteau suisse, son périmètre est large et dépasse sa spécialité de formation.

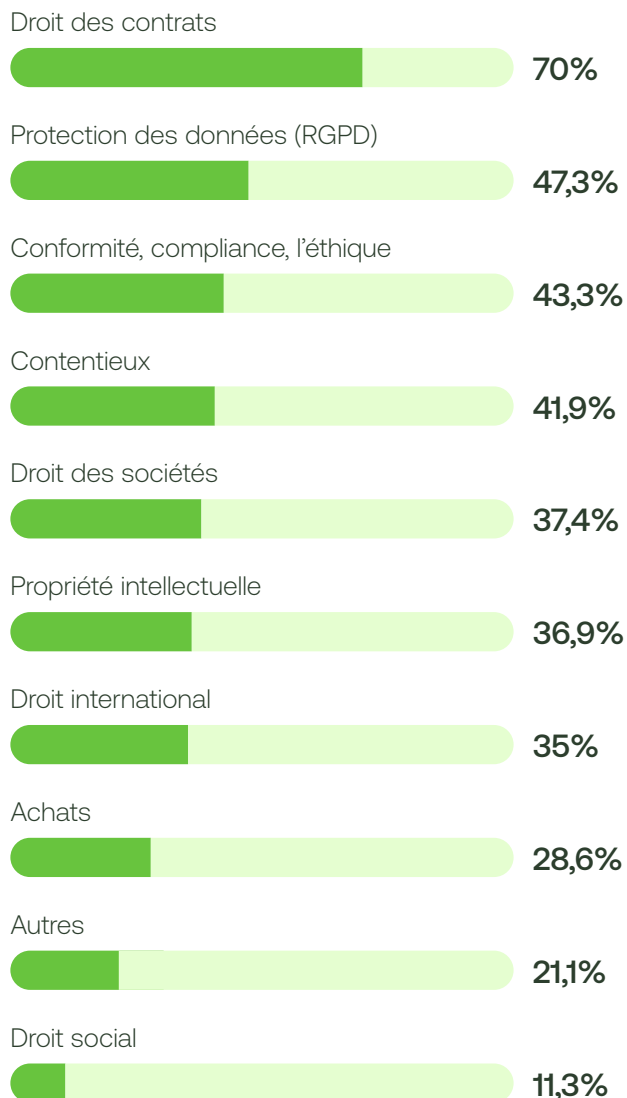
Quel est leur niveau d'expérience ?



Les juristes en début de carrière (moins de 3 ans d'expérience) constituent près de la moitié des répondants, faisant de cette catégorie la plus représentée de l'étude.

Les profils disposant d'une expérience intermédiaire, entre 3 et 10 ans, forment un deuxième bloc significatif, traduisant une population déjà opérationnelle et en phase de consolidation de compétences. Enfin, les professionnels de plus de 10 ans d'expérience représentent une part plus resserrée de l'échantillon, confirmant que la dynamique d'adoption de l'IA est aujourd'hui largement portée par une génération montante de juristes.

Sur quel périmètre d'intervention travaillent les répondants au quotidien :



Le droit des contrats arrive en tête des périmètres d'intervention des directions juridiques interrogées, suivi par la protection des données et les enjeux de conformité et d'éthique. Ce trio confirme que les priorités opérationnelles des juristes restent centrées sur la sécurisation des flux contractuels et la maîtrise du risque réglementaire.

Le contentieux, le droit des sociétés et la propriété intellectuelle complètent ce socle, traduisant une fonction juridique à la fois business partner et gardienne de la conformité. L'ensemble dessine un périmètre d'intervention large, où la technicité s'articule de plus en plus avec des enjeux transverses et internationaux.



« Le droit des contrats reste le fondement de l'expertise des juristes d'entreprise ; il structure l'activité et sécurise les opérations.

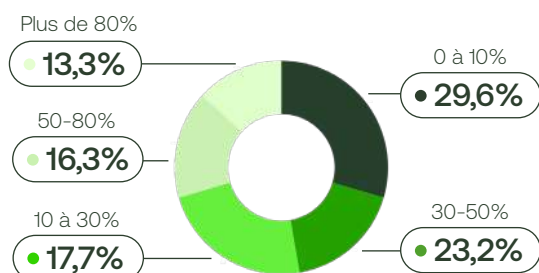
Dans le même temps, les enjeux liés à la data, à la conformité et à l'éthique prennent une place croissante et réorientent les priorités.

L'intégration des outils d'IA est devenue un levier d'efficacité : elle fluidifie l'analyse, soutient la décision et renforce la capacité d'anticipation du risque. »

AUDREY DÉLÉRÈS

Manager Executive chez FED Legal et Co-fondatrice du FLIT Network

Dans quelle proportion travaillent-ils en anglais (ou dans une autre langue étrangère) dans le cadre de leur activité professionnelle ?



Si une part significative des juristes exerce principalement en français, une majorité utilise néanmoins l'anglais (ou une autre langue étrangère) de manière récurrente. Pour près de la moitié cela représente 30% de son temps de travail. Une partie non négligeable des répondants évolue même dans un environnement quasi intégralement international.

Ces données confirment que, même lorsque les directions juridiques sont ancrées localement, leur périmètre d'intervention dépasse le cadre national. La dimension internationale s'impose ainsi comme une composante structurelle du métier, appelée à se renforcer avec la digitalisation et l'intégration croissante de l'IA dans des environnements globaux.



« Les outils d'IA facilitent les échanges et apportent un vrai soutien au quotidien, mais ils ne remplacent pas la capacité à rédiger finement ou à négocier en direct dans une autre langue. L'anglais, à l'écrit comme à l'oral, reste donc une compétence très recherchée lors des recrutements de juristes et directeurs(trices)s juridiques. Dans des environnements de plus en plus internationaux, c'est souvent ce qui fait la différence en termes d'impact et de crédibilité. »

AUDREY DÉLÉRIS

Manager Executive chez FED Legal et Co-fondatrice du FLIT Network



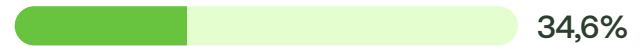
« La domination de la tech est un leurre : l'IA s'impose comme le langage universel de toutes les industries. Peu importe que vous travailliez dans l'industrie lourde, la santé ou les services. Ne vous demandez si vous devez utiliser l'IA, mais plutôt comment vous allez l'intégrer pour que votre équipe juridique reste ce "trusted advisor" crédible. C'est par cette intégration que vous allez être en mesure d'affirmer votre impact stratégique auprès du business. »

PIERRE LANDY

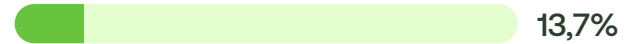
Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network

Dans quel secteur d'activité travaillent-ils ?

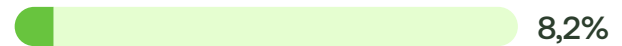
Technologie



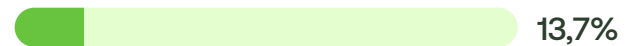
Services



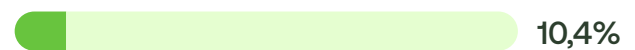
Banque, Assurance, Finance



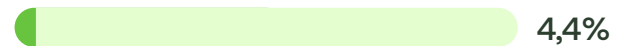
Commerce, Retail



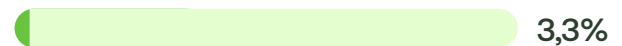
Industrie



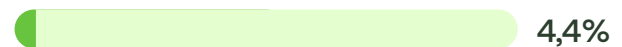
Secteur public



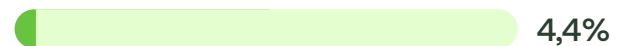
Transport, Logistique



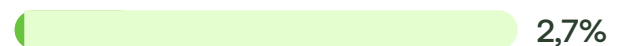
Santé, Pharmaceutique



Énergie



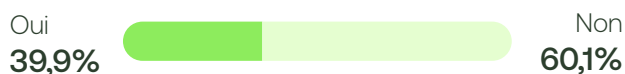
Formation



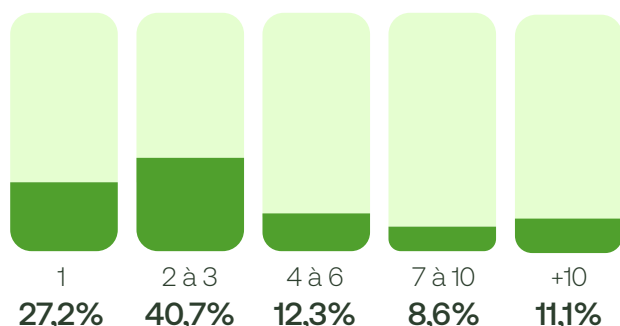
Les répondants exercent majoritairement dans le secteur technologique, mais l'échantillon couvre en réalité un spectre d'activités beaucoup plus large, allant des services au commerce, en passant par l'industrie, la finance ou encore l'énergie et la santé.

Cette diversité sectorielle montre que l'intégration de l'IA dans les directions juridiques ne se limite plus aux environnements les plus digitalisés. Elle devient un enjeu transversal, y compris dans des secteurs historiquement plus réglementés ou industriels.

Est-ce qu'ils managent hiérarchiquement des personnes (hors stagiaires et alternants) ?



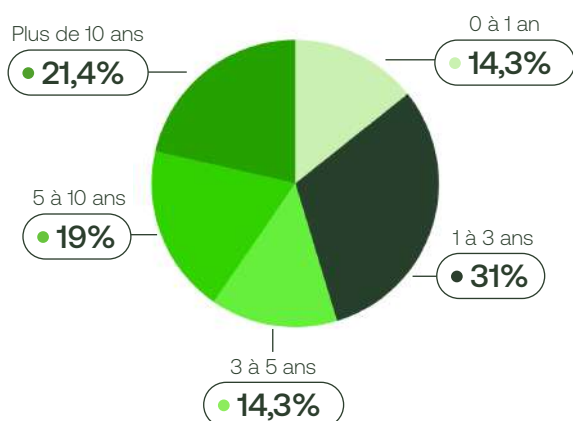
Combien de personnes managent en moyenne les répondants managers ?



Une majorité des répondants n'exerce pas de responsabilité managériale, ce qui confirme que l'IA concerne d'abord des juristes opérationnels, au cœur de la production juridique quotidienne.

Parmi les managers, la plupart encadrent des équipes de taille réduite, généralement composées d'une à trois personnes. Les structures plus larges restent minoritaires, mais bien présentes, traduisant l'existence de directions juridiques déjà structurées.

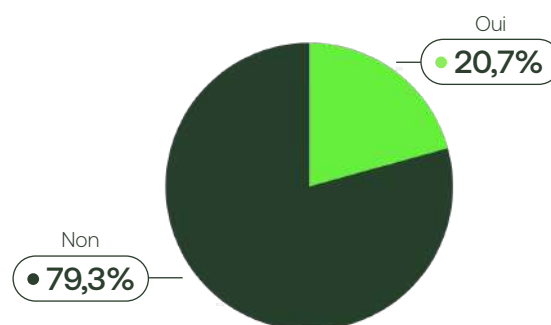
Pour les avocats, combien d'années ont-ils exercé en cabinet avant de rejoindre une entreprise ?



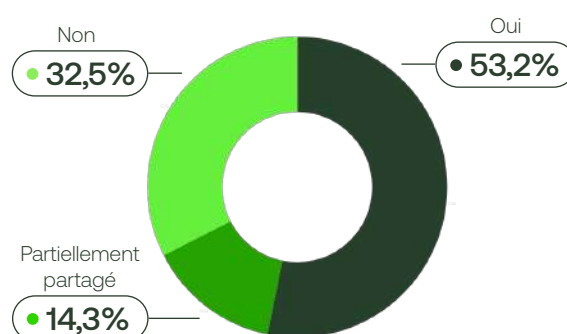
La proportion de titulaires du CAPA reste minoritaire parmi les répondants, confirmant que l'exercice préalable en cabinet n'est pas une condition structurante pour évoluer dans des directions juridiques engagées dans des projets digitaux et d'IA.

Parmi ceux ayant exercé en cabinet, les parcours sont contrastés : une part significative a quitté l'avocature dans les premières années, tandis qu'un noyau non négligeable a développé une expérience longue avant de rejoindre l'entreprise.

CAPA ou pas ?

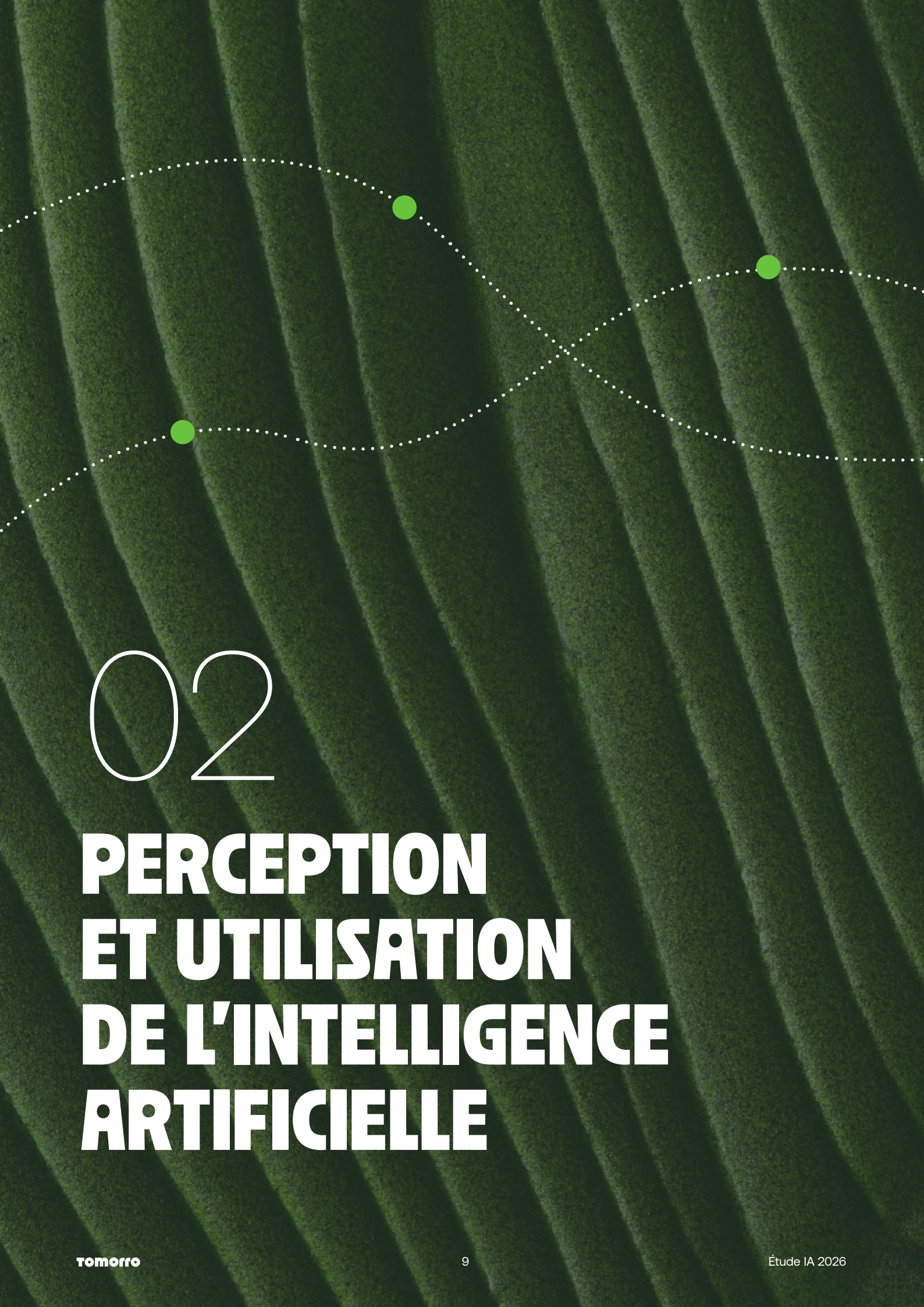


Est-ce que les services des répondants disposent de budget propre pour les projets digitaux (outils) ?



Un peu plus de la moitié des directions juridiques disposent d'un budget propre pour leurs projets digitaux, tandis qu'une part non négligeable fonctionne avec un budget partagé ou sans enveloppe dédiée.

Cette répartition révèle un niveau d'autonomie encore contrasté face aux enjeux de transformation numérique. Là où un budget est clairement identifié, la direction juridique peut piloter sa stratégie d'outillage et d'IA de manière proactive. À l'inverse, l'absence ou le partage du budget traduit une dépendance accrue aux arbitrages IT ou financiers, susceptible de ralentir l'adoption et de limiter la capacité d'expérimentation.



02

PERCEPTION ET UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

01. UNE PERCEPTION POSITIVE MAIS SOUS CONDITIONS STRICTES

Au-delà des effets d'annonce, il est essentiel d'analyser comment les juristes perçoivent l'intelligence artificielle réellement et dans quelles conditions ils sont prêts à l'intégrer dans leurs pratiques.



Quelle est la perception globale de l'intelligence artificielle aujourd'hui pour nos répondants ?

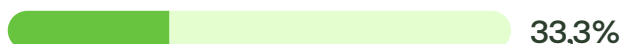
Une opportunité majeure pour le métier de juriste



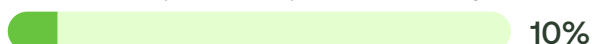
Une évolution inévitable mais à encadrer



Une technologie utile mais encore peu fiable



Une menace potentielle pour le rôle des juristes



94%

des répondants considèrent l'IA comme une opportunité majeure pour le métier de juriste, et

85%

y voient une évolution inévitable, à condition qu'elle soit encadrée. Cette double lecture est structurante : l'IA n'est ni perçue comme un simple outil accessoire, ni comme une révolution subie, mais comme une transformation stratégique qu'il convient de maîtriser.

En parallèle, **33%** estiment que la technologie reste encore peu fiable, ce qui traduit une vigilance technique plus qu'un rejet de principe. Enfin, seule une minorité, **10%**, perçoit l'IA comme une menace pour le rôle des juristes.



La perception de l'intelligence artificielle change-t-elle en fonction de l'âge ?

L'analyse par tranche d'âge révèle des nuances intéressantes, mais aucun clivage générationnel massif.

L'IA comme opportunité majeure : un consensus, avec une intensité variable

25-34 ans



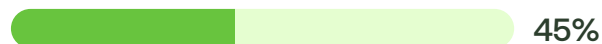
35-44 ans



45-54 ans



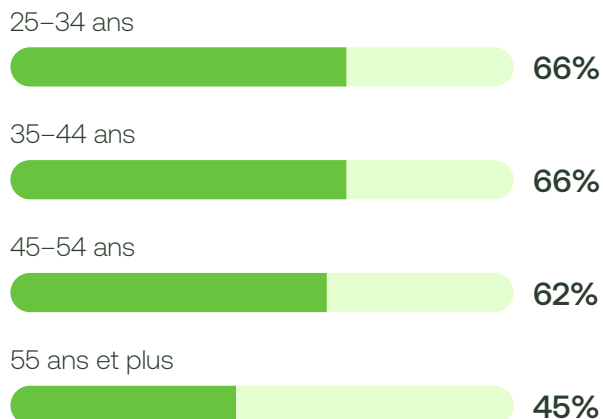
55 ans et plus



L'adhésion est élevée et relativement homogène entre 25 et 54 ans (autour de 70 %). Elle diminue toutefois ensuite (45 %).

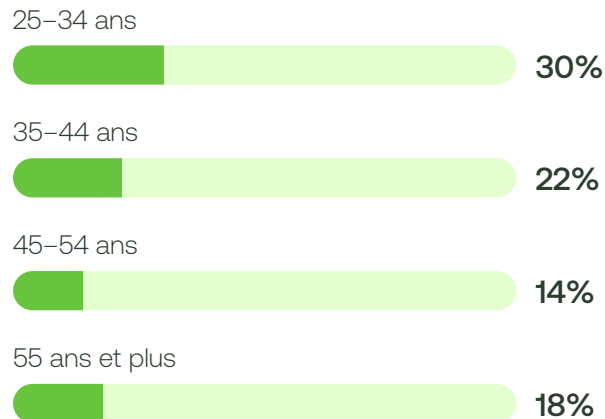
Cela suggère que l'enthousiasme est maximal chez les profils les plus jeunes, probablement plus familiers des technologies émergentes. Néanmoins, le fait que les générations intermédiaires maintiennent un niveau d'adhésion élevé montre que l'IA n'est pas perçue comme une rupture générationnelle, mais comme une évolution professionnelle transversale.

Une évolution jugée inévitable : une vision partagée par les générations actives



Les 25-54 ans convergent fortement autour de l'idée que l'IA constitue une évolution inévitable devant être encadrée (plus de 60% dans chaque tranche). Les 55 ans et plus affichent une adhésion plus modérée, traduisant peut-être une distance plus stratégique que technophile.

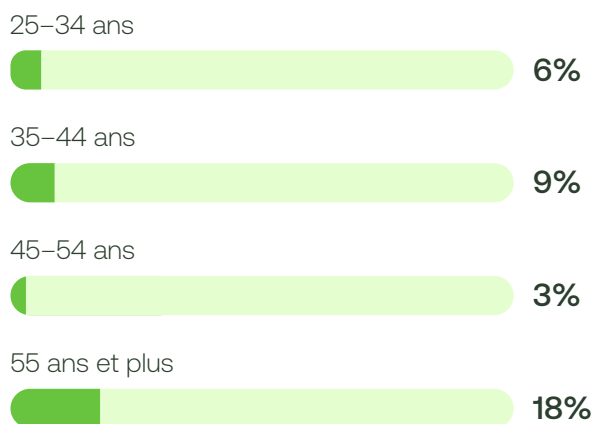
La fiabilité : une vigilance décroissante avec l'âge intermédiaire



Le scepticisme diminue progressivement chez les 25-54 ans avant de légèrement remonter chez les plus de 55 ans.

Les jeunes juristes semblent donc à la fois les plus enthousiastes et les plus lucides sur les limites techniques actuelles de l'outil. Cette posture critique peut traduire une familiarité d'usage plus poussée.

La menace : une perception minoritaire mais plus marquée chez les seniors



La perception de l'IA comme une menace reste globalement faible, mais elle est proportionnellement plus présente chez les 55 ans et plus (18%), soit un niveau nettement supérieur aux autres tranches.

Cela peut s'expliquer par une lecture plus prudente des transformations du métier ou par une sensibilité accrue aux risques de déstabilisation des repères professionnels.



Une lecture stratégique ?

Contrairement à une idée reçue, l'IA ne fracture pas les générations au sein des directions juridiques.

Les différences observées relèvent davantage de nuances d'intensité que d'oppositions de principe. L'adhésion est forte chez les générations intermédiaires – celles qui occupent aujourd'hui la majorité des postes décisionnels – ce qui constitue un signal déterminant pour l'industrialisation de l'IA dans les prochaines années.

Le véritable enjeu n'est donc pas générationnel. Il réside dans la capacité des organisations à transformer un enthousiasme largement partagé en cadre opérationnel sécurisé, fiable et stratégique.

La perception de l'intelligence artificielle change-t-elle en fonction du niveau d'expérience ?

	Moins de 2 ans	2-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	Plus de 15 ans
Une opportunité majeure pour le métier de juriste	57%	68%	67%	80%	66%
Une évolution inévitable mais à encadrer	57%	53%	78%	60%	60%
Une technologie utile mais encore peu fiable	43%	32%	27%	20%	19%
Une menace potentielle pour le rôle des juristes	0%	9%	4%	5%	10%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

L'IA est perçue comme une opportunité majeure à tous les niveaux d'expérience, avec une adhésion particulièrement forte chez les juristes disposant de 10 à 15 ans d'ancienneté. Les profils intermédiaires (2 à 10 ans) affichent également un soutien solide, bien que légèrement plus mesuré chez les plus juniors.

La vision d'une évolution inévitable à encadrer est surtout marquée chez les juristes ayant entre 5 et 10 ans d'expérience, souvent en phase de montée en responsabilité.

Le scepticisme sur la fiabilité se concentre davantage chez les profils intermédiaires, probablement plus exposés à l'usage concret des outils. Enfin, la perception d'une menace reste marginale, y compris chez les profils les plus expérimentés.

Globalement, l'adhésion à l'IA ne crée pas de fracture générationnelle : elle s'inscrit dans une dynamique professionnelle transversale, avec des nuances liées au degré de responsabilité plutôt qu'à l'ancienneté.

La perception de l'intelligence artificielle change-t-elle en fonction du secteur d'activité ?

	Une opportunité majeure pour le métier de juriste	Une évolution inévitable mais à encadrer	Une technologie utile mais encore peu fiable	Une menace potentielle pour le rôle des juristes
Autres	62%	57%	24%	10%
Banque, Assurance	53%	87%	27%	0%
Commerce, Retail	64%	76%	20%	4%
Énergie, Environnement	50%	75%	38%	13%
Formation	20%	60%	20%	20%
Industrie	89%	53%	32%	11%
Santé, Pharma	75%	63%	38%	13%
Secteur public	88%	50%	25%	0%
Services	68%	60%	16%	12%
Technologie	76%	60%	22%	5%
Transport, Logistique	67%	33%	33%	0%

Dans l'industrie et le secteur public, l'IA est très largement perçue comme une opportunité majeure, avec des niveaux d'adhésion particulièrement élevés. La tech et la santé/pharma s'inscrivent également dans cette dynamique, confirmant que les environnements complexes et fortement réglementés voient dans l'IA un levier stratégique de structuration et de performance.

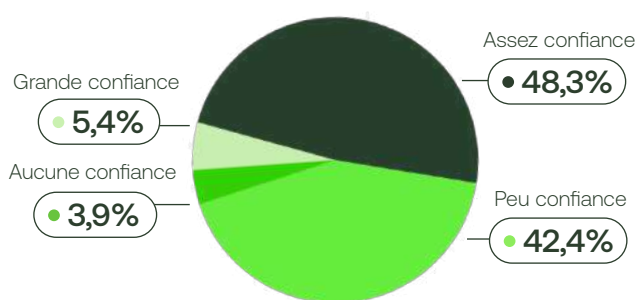
À l'inverse, la banque/assurance se distingue par une lecture plus encadrée : l'IA y est massivement considérée comme une évolution inévitable, mais devant être strictement régulée. L'énergie et le commerce adoptent une posture similaire, combinant reconnaissance du potentiel et exigence de gouvernance.

Le scepticisme sur la fiabilité apparaît davantage dans les secteurs à forte exposition réglementaire. La perception d'une menace reste marginale dans l'ensemble mais assez élevée dans le secteur de la formation. Une différence qui s'explique par le fait que l'IA touche directement au cœur du métier de la formation, de quoi alimenter une perception de substitution.

Ces écarts sectoriels ne traduisent pas un rejet, mais des degrés de maturité différents face au risque : plus l'environnement est sensible, plus l'adhésion s'accompagne d'une demande forte d'encadrement, de fiabilité et de maîtrise des impacts.

02. UN FREIN QUI N'EST NI HUMAIN NI SOCIAL, MAIS TECHNIQUE ET ÉTHIQUE

Quel est le niveau de confiance qu'accordent les répondants aux outils d'IA générative pour traiter des documents juridiques sensibles ?



Le niveau de confiance accordé aux outils d'IA générative pour traiter des documents juridiques sensibles reste mesuré.



« Prudence ne veut pas dire résistance. Le doute reste le moteur du bon juriste. L'enjeu ne consiste pas à croire l'IA, mais à la piloter comme un assistant exigeant pour reprendre les commandes de la stratégie. Gagner du temps n'autorise aucun relâchement sur la relecture. Nous gardons le contrôle : nous challengeons les résultats, nous bâtissons la stratégie et nous assumons la décision finale face au business. C'est là que réside notre véritable valeur ajoutée. »

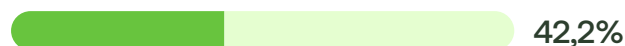
PIERRE LANDY

Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network

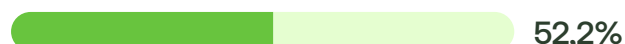
Le niveau de confiance accordé aux outils d'IA générative pour traiter des documents juridiques sensibles varie-t-il en fonction de l'âge des répondants ?

Assez confiance

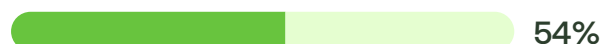
25-34 ans



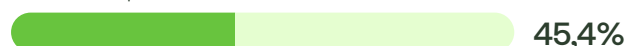
35-44 ans



45-54 ans

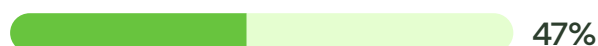


55 ans et plus

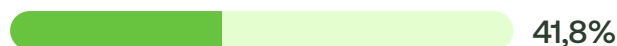


Peu confiance

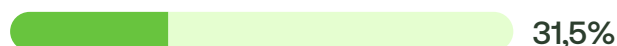
25-34 ans



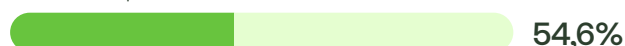
35-44 ans



45-54 ans



55 ans et plus



Le niveau de confiance accordé aux outils d'IA générative pour traiter des documents juridiques sensibles varie sensiblement selon l'âge, mais reste globalement polarisé entre confiance modérée et manque de confiance. Cela traduit une posture équilibrée entre adoption et prudence.

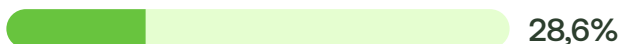
La "grande confiance" demeure marginale dans toutes les tranches d'âge (5,4% en moyenne), confirmant que l'IA n'est pas encore perçue comme totalement légitime sur des sujets sensibles.

Ces résultats montrent que la question n'est pas générationnelle mais graduelle : quel que soit l'âge, la confiance reste conditionnelle et appelle un cadre de sécurisation clair pour permettre un usage pleinement assumé sur les documents à fort enjeu.

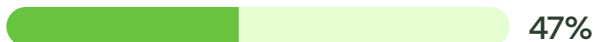
Et en fonction du niveau d'expérience ?

Assez confiance

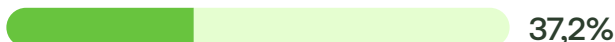
Moins de 2 ans



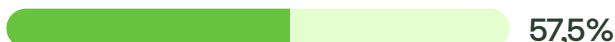
2-5 ans



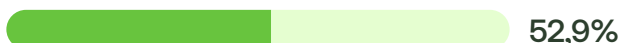
5-10 ans



10-15 ans



Plus de 15 ans

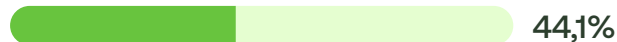


Peu confiance

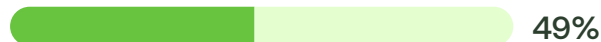
Moins de 2 ans



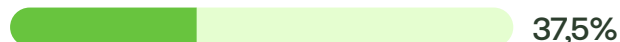
2-5 ans



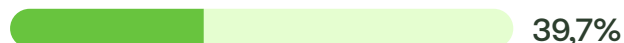
5-10 ans



10-15 ans



Plus de 15 ans



Le niveau de confiance accordé aux outils d'IA générative varie sensiblement selon l'expérience, mais reste globalement mesuré. Cela illustre que la confiance ne dépend pas uniquement de l'ancienneté, mais du rapport concret au risque et à l'usage : plus les juristes sont exposés opérationnellement aux enjeux sensibles, plus leur exigence de sécurisation et de fiabilité est élevée.

Et en fonction du secteur d'activité ?

	Assez confiance	Aucune confiance	Grande confiance	Peu confiance	Total
Banque, Assurance	33,33%	20%	6,67%	40%	100%
Commerce, Retail	52%	-	8%	40%	100%
Énergie, Environnement	75%	-	-	25%	100%
Formation	60%	-	-	40%	100%
Industrie	31,58%	5,26%	5,26%	57,9%	100%
Santé, Pharma	50%	12,5%	-	37,5%	100%
Secteur public	50%	-	-	50%	100%
Services	40%	-	8%	52%	100%
Technologie	55,56%	1,59%	7,94%	34,92%	100%
Transport, Logistique	50%	16,67%	-	33,33%	100%
Total général	48,90%	3,85 %	6,04 %	41,21 %	100%

Le niveau de confiance dans l'IA générative pour traiter des documents juridiques sensibles varie nettement selon les secteurs. L'énergie, la tech et le commerce affichent une majorité de confiance modérée, traduisant une adoption pragmatique. À l'inverse, l'industrie et les services expriment une méfiance plus marquée, avec une part significative déclarant peu ou aucune confiance.



Quelles sont les craintes des répondants ?

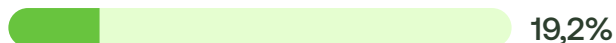
Risque d'erreur (hallucination) de l'IA



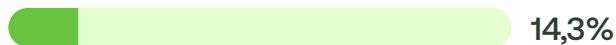
Problèmes de confidentialité et de sécurité des données



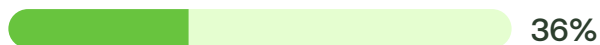
Perte de la plus-value du juriste



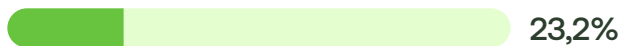
Impact sur les effectifs ou les rôles au sein de la DJ



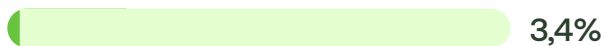
Difficulté à former et encadrer l'intelligence artificielle



Plus de juniors à terme dans l'entreprise



Autres



Lorsque l'on examine les craintes exprimées par les répondants, deux préoccupations dominent nettement : le risque d'erreur ou d'"hallucination" de l'IA, ainsi que les enjeux de confidentialité et de sécurité des données.

Viennent ensuite les difficultés liées à la formation et à l'encadrement de l'IA, loin devant les inquiétudes relatives à la perte de valeur du juriste ou à l'impact sur les effectifs.



Les craintes varient-elle en fonction des âges ?

Risque d'erreur (hallucination) de l'IA

25-34 ans



35-44 ans



45-54 ans



55 ans et plus



Problèmes de confidentialité et de sécurité des données

25-34 ans



35-44 ans



45-54 ans

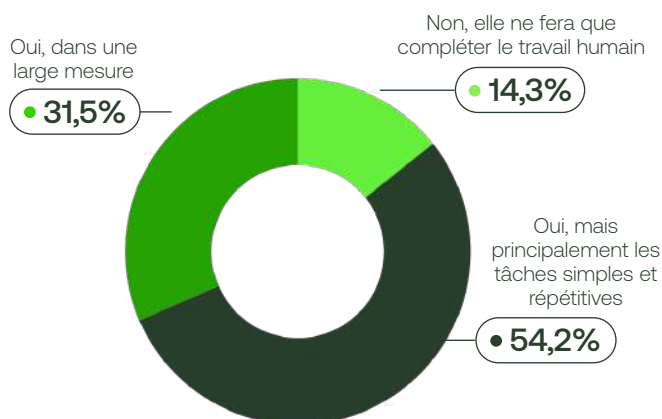


55 ans et plus



Le risque d'erreur (hallucination) et les problèmes de confidentialité arrivent en tête dans toutes les tranches d'âge, avec une intensité particulièrement forte chez les 25-54 ans. Signe que la conscience du risque est déjà intégrée très tôt dans la carrière.

L'IA remplacera-t-elle certaines tâches actuellement effectuées par les juristes ?



Le secteur influence la perception du remplacement par l'IA, mais une tendance claire s'impose : 54,2% des répondants estiment qu'elle automatisera principalement les tâches simples et répétitives, avec des niveaux particulièrement élevés en santé/pharma (75%) et dans l'industrie (63,2%).

L'idée d'un remplacement plus large (31,5%) progresse dans certains secteurs comme la formation (80%) et l'énergie (50%).

La vision d'une IA strictement complémentaire reste minoritaire (14,3%).



« Je refuse de parler de remplacement, je préfère parler de libération. Si l'IA absorbe les tâches répétitives, c'est pour nous permettre de redevenir des stratèges, ces fameux "trusted advisors" indispensables au business. En 2026, vous ne devez pas subir la menace de l'algorithme, vous l'appriivoisez. Vous augmentez votre influence stratégique au cœur de l'entreprise grâce à votre nuance humaine et votre vision politique. Ce sont des territoires que l'intelligence artificielle ne possédera jamais. »

PIERRE LANDY

Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network

Cette réponse varie-t-elle en fonction de l'âge des répondants ?

	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus
Non, elle ne fera que compléter le travail humain	13,3%	13,4%	10,8%	9%
Oui, dans une large mesure	37,4%	34,3%	21,6%	18,2%
Oui, mais principalement les tâches simples et répétitives	49,4%	52,2%	67,6%	72,7%

La perception de l'impact de l'IA varie selon l'âge, mais une tendance nette se dégage : la majorité des répondants estime qu'elle remplacera principalement les tâches simples et répétitives. Cette conviction progresse fortement avec l'âge et devient largement majoritaire chez les 45 ans et plus.

Les plus jeunes, à l'inverse, considèrent davantage que l'IA viendra compléter le travail humain plutôt que le remplacer.

Ainsi, quelle que soit la génération, le scénario dominant n'est pas celui d'une substitution massive du juriste, mais celui d'une automatisation ciblée, recentrant le métier sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

Et en fonction du niveau d'expérience ?

	Moins de 2 ans	2-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	Plus de 15 ans
Non, elle ne fera que compléter le travail humain	0%	17,7%	13,7%	10%	13,2%
Oui, dans une large mesure	28,6%	50%	25,5%	40%	23,5%
Oui, mais principalement les tâches simples et répétitives	71,4%	32,4%	60,8%	50%	63,2%

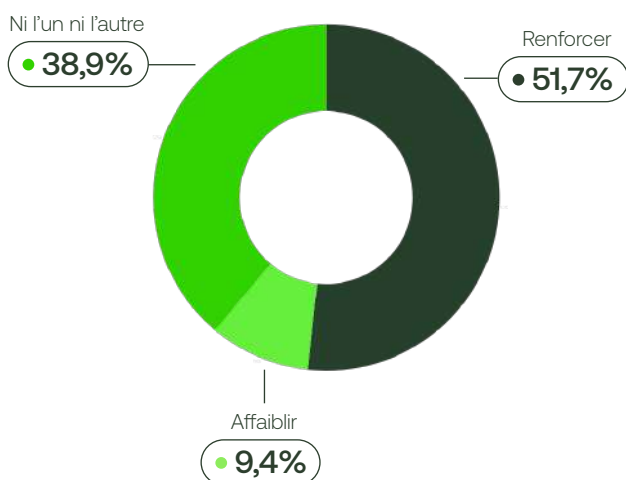
Le niveau d'expérience influence la perception du remplacement par l'IA, mais une tendance claire se dégage : la majorité considère qu'elle automatisera surtout les tâches simples et répétitives, avec une conviction qui s'affirme chez les profils les plus expérimentés.

Les juristes de 2 à 5 ans d'expérience sont les plus nombreux à envisager un remplacement plus large.

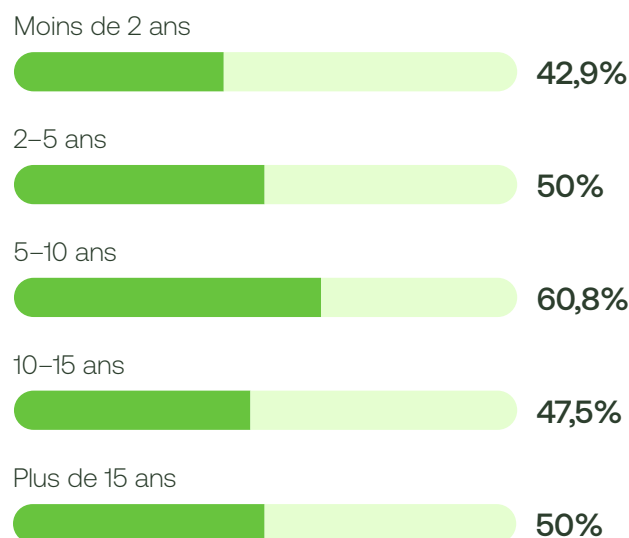
Le scénario dominant n'est donc pas celui d'une substitution du juriste, mais d'un recentrage du métier sur des missions à forte valeur ajoutée.



L'IA va-t-elle renforcer ou affaiblir la position du juridique dans l'entreprise selon les répondants ?



Cette répartition varie-t-elle en fonction du niveau d'expérience ?



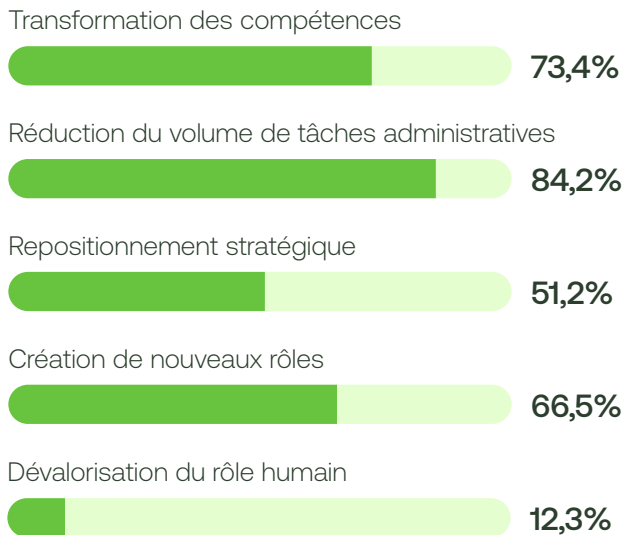
L'IA est majoritairement perçue comme un facteur de renforcement de la position du juridique dans l'entreprise (51,7 % au global), avec un pic chez les profils de 5 à 10 ans d'expérience (60,8 %).

La perception d'un affaiblissement reste marginale (9,4 %), bien qu'un peu plus marquée chez les profils très juniors.

La tendance est donc claire : quel que soit le niveau d'expérience, l'IA est davantage vue comme un levier de légitimité et d'influence que comme un risque de déclassement pour la fonction juridique.



Quel sera l'impact principal de l'IA sur le métier de juriste dans les 5 prochaines années ?



L'IA est avant tout perçue comme un levier de transformation et d'optimisation du métier. Les répondants anticipent une réduction des tâches administratives, une évolution des compétences et l'émergence de nouveaux rôles, traduisant une mutation structurelle de la fonction juridique.

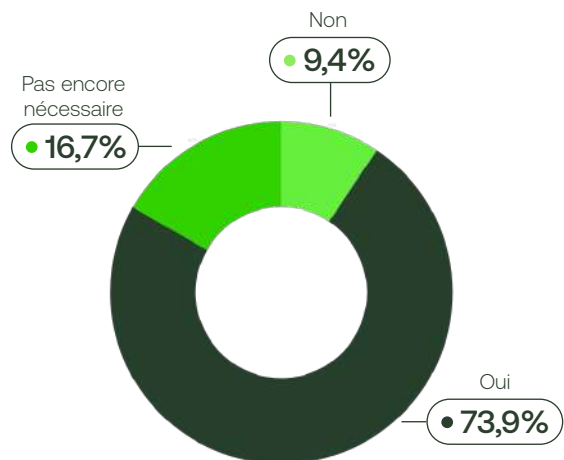


« Un cadre éthique est nécessaire. Mais l'enjeu n'est pas de signer une charte IA ou un code éthique, c'est de les faire vivre. Cela passe par une gouvernance claire en entreprise, des responsabilités identifiées et une sensibilisation continue des juristes. Sans cela, le texte reste théorique. »

DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique chez Darégal, Formatrice IA

L'IA devrait-elle être encadrée par un code éthique ou de bonnes pratiques propres au secteur du droit ?



Les répondants utilisent-ils l'IA dans le cadre de leurs activités professionnelles ?



« Quand plus de neuf juristes sur dix utilisent déjà l'IA dans leur quotidien professionnel, cela signifie que la révolution est en cours et qu'elle ne reviendra pas en arrière.*

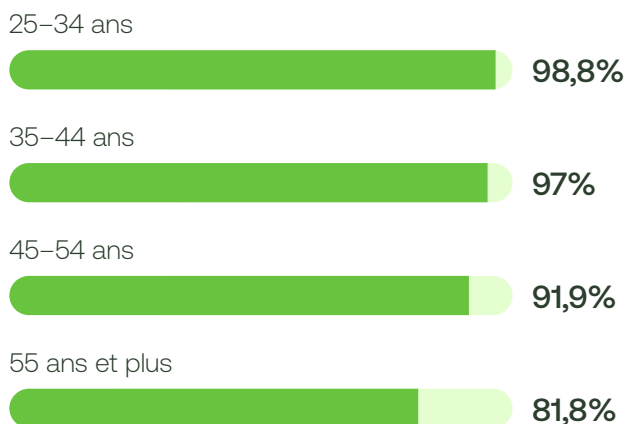
Le sujet n'est plus d'adopter l'intelligence artificielle, mais de savoir comment l'encadrer, la sécuriser et l'aligner avec la stratégie de l'entreprise.

Cette adoption massive est une excellente nouvelle : elle démontre que les directions juridiques ne subissent pas la transformation, elles la saisissent. »

ENZO SPITALERI

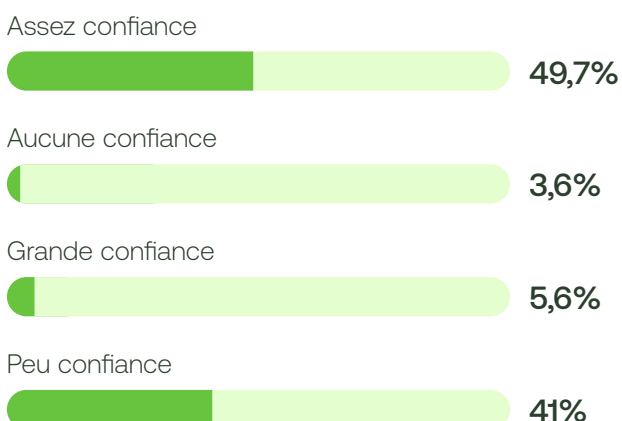
Legal Product Specialist, Tomorro

Cette utilisation de l'intelligence artificielle varie-t-elle en fonction de l'âge ?



L'utilisation de l'IA est quasi généralisée dans toutes les tranches d'âge, avec un taux global supérieur à 96%. On observe toutefois une diminution progressive de l'usage avec l'âge : l'adoption est maximale chez les plus jeunes, puis recule légèrement chez les 45 ans et plus, tout en restant largement majoritaire. L'IA n'est donc pas un phénomène générationnel, mais un standard professionnel déjà installé, avec une intensité d'usage légèrement plus forte chez les juristes les plus jeunes.

Le niveau de confiance envers l'intelligence artificielle a-t-il un impact sur son utilisation ?



Le niveau de confiance est étroitement corrélé à l'usage des outils d'IA. Les utilisateurs déclarent majoritairement une confiance modérée ou élevée, tandis que la défiance se concentre principalement chez les non-utilisateurs, dont une large majorité exprime peu de confiance.



« L'IA est devenue un standard du métier de juriste. Toutes les générations l'utilisent largement. La vraie différence ne tient pas à l'âge, mais au niveau d'aisance et à la formation. »

DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique chez Darégal, Formatrice IA

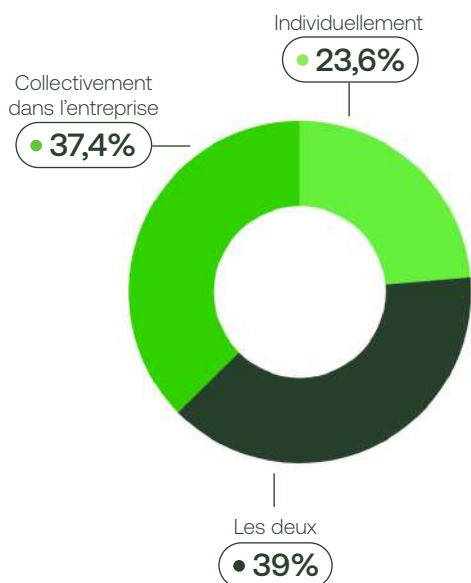


« Le niveau de confiance a un impact direct sur l'utilisation de l'IA. On adopte un outil lorsque l'on estime que ses risques sont compris et maîtrisés. À titre personnel, j'ai "assez confiance", précisément parce que cette confiance est construite. Elle existe lorsque la solution est réellement sécurisée, lorsque les données sont protégées, lorsque les contrats avec les fournisseurs de LLM sont négociés avec exigence, lorsque des garde-fous juridiques sont clairement posés et lorsque les départements IT/Sécurité sont pleinement associés à la démarche. Surtout, cette confiance suppose une gouvernance portée au plus haut niveau de l'entreprise. La direction doit assumer le pilotage stratégique de l'IA : définir le cadre, répartir les responsabilités, arbitrer les choix technologiques et inscrire la souveraineté et la sécurité dans la durée. Dans ces conditions, la fonction juridique ne freine pas l'innovation : elle la rend possible. En structurant la confiance, elle favorise l'usage et transforme l'IA en levier de modernité et, in fine, de croissance. »

MALICIA GIROUD

Head of Legal & DPO, Ambassadrice IA & Droit dans le plan national « Osez l'IA » de la DGE

Comment sont utilisés ces outils ?



« Ces chiffres me parlent. En formation IA je vois souvent la même dynamique. Tout commence seul : un juriste teste un outil par curiosité, pour gagner du temps sur une recherche ou reformuler un mail un peu complexe.

Puis le sujet devient collectif. On échange des prompts, on compare les résultats, on se pose des questions sur la confidentialité. L'IA sort du cadre individuel.

Le fait que près de 40 % l'utilisent à la fois seuls et en équipe montre ce basculement. On n'est plus dans l'expérimentation discrète, on entre dans une pratique partagée.

L'avenir est dans l'orchestration : savoir quel outil utiliser, à quel moment, pour quel type de tâche, avec quelles règles communes. C'est cela qui fera la différence dans les entreprises et dans les directions juridiques. »

DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique chez Darégal, Formatrice IA

La taille de l'entreprise a-t-elle un impact sur l'utilisation de l'intelligence artificielle ?

Quelle est la taille de votre entreprise ?	Ces outils sont utilisés collectivement dans l'entreprise	Ces outils sont utilisés individuellement	Ces outils sont utilisés de manière hybride (les deux)
Moins de 50 salariés	33,3%	39,4%	27,3%
50-250 salariés	34,8%	28,3%	37%
250-1 000 salariés	56,1%	14,6%	29,3%
1 000-5 000 salariés	19,4%	19,4%	61,3%
Plus de 5 000 salariés	38,6%	18,2%	43,2%



« La taille de l'entreprise ne dicte pas l'ambition technologique. Dans les petites structures, l'IA progresse en mode guérilla, portée par l'agilité et la curiosité. Pour le juriste unique, c'est même un levier de survie indispensable face à une avalanche de dossiers aussi massifs qu'hétérogènes. À l'inverse, les grands groupes visent l'industrialisation. Le défi du leader consiste à jeter un pont entre ces deux mondes. Il faut encourager l'audace des tests individuels pour identifier les usages gagnants, puis arbitrer pour déployer la solution capable de scaler avec l'organisation. »

PIERRE LANDY

Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network

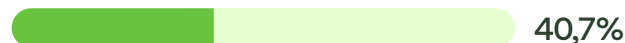
Dans les petites structures, l'usage est principalement individuel, porté par des initiatives personnelles. Dans les entreprises intermédiaires, l'IA s'institutionnalise et devient un outil collectif structuré. Les grandes organisations adoptent une logique hybride, combinant déploiement stratégique et appropriation individuelle.

Quels types d'outils juridiques IA sont mis à disposition au sein des entreprises ou directions juridiques ?

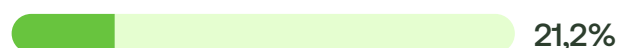
Outils d'IA non spécialisés (Mistral, ChatGPT, Gemini)



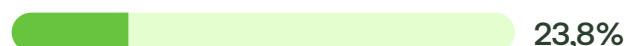
Outils d'IA spécialisés juridiques pour la recherche/veille



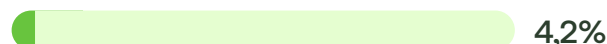
Outils d'IA spécialisés juridiques pour le traitement/analyse de documents



Outils d'IA spécialisés juridiques pour la revue contractuelle



Autres



Outils d'aide à la reconstitution de la conception des storytelling pour les idées sur la transformation des aménagements, preuve existentielle

Solution interne DJ

Aucun

Outil d'IA interne

IA d'automatisation (Zapier)

Dust

Outils de gestion des données personnelles, outils relatifs aux workflows, outils de génération de vidéos/voix/images



« La prédominance des outils d'IA non spécialisés traduit une phase d'appropriation pragmatique par les juristes, qui privilégient des solutions accessibles pour gagner rapidement en efficacité. Le véritable enjeu, pour les directions juridiques, est désormais de franchir un cap : passer de ces usages individuels à des outils juridiques spécialisés, intégrés aux processus contractuels, capables de sécuriser les pratiques tout en générant un réel ROI sur des activités à forte valeur comme la revue contractuelle et l'analyse documentaire. »

SOPHIE VIEILLEDENT

Responsable juridique & Legal Ops, Groupe Fnac Darty



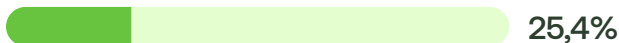
« Que la direction juridique soit déjà bien structurée ou encore en construction, l'objectif est clair : gagner du temps et réduire la part des tâches répétitives. L'IA est d'abord utilisée dans cette logique très concrète d'efficacité. C'est d'ailleurs ce que me disent les juristes et directeur(trice)s juridiques que je rencontre au quotidien : ils cherchent des outils utiles, opérationnels, immédiatement activables. Entre eux, les échanges se multiplient, les retours d'expérience circulent, les recommandations aussi : c'est ce que j'observe au quotidien entre les membres du FLIT Network. Le juriste n'est pas uniquement un rédacteur et négociateur, il doit désormais savoir benchmarker les solutions et choisir celles qui répondent le mieux aux besoins de son équipe et aux enjeux de son organisation. »

AUDREY DÉLÉRÈS

Manager Executive chez FED Legal
et Co-fondatrice du FLIT Network

De quelle manière les répondants ont-ils découvert les outils d'IA utilisés ?

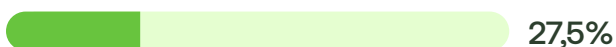
Recommandation d'un collègue



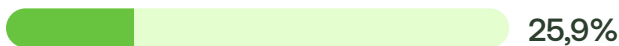
Recherche personnelle



Formation interne



Proposition d'un prestataire ou LegalTech



L'adoption de l'IA dans les directions juridiques semble être d'abord une initiative individuelle. La recherche personnelle écrase largement les autres canaux de découverte, loin devant la formation interne, la recommandation d'un collègue ou les propositions de prestataires.

Autrement dit, l'IA ne descend pas encore d'une stratégie structurée, elle remonte du terrain, portée par des juristes curieux qui expérimentent avant même que l'organisation ne s'en saisisse pleinement.

La découverte des outils est-elle impactée par l'âge ?

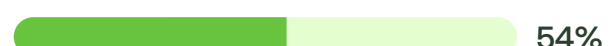
25-34 ans



35-44 ans



45-54 ans



55 ans et plus



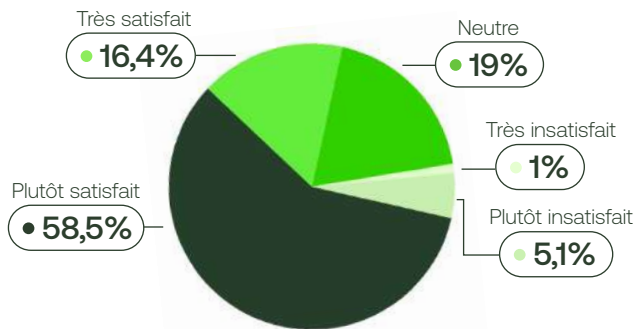
Total général



La recherche personnelle s'impose comme le canal de découverte dominant dans toutes les tranches d'âge, représentant entre 54% et 64% des réponses chez les 25 ans et plus.

Cette dynamique montre que l'adoption de l'IA n'est pas une question générationnelle : elle repose avant tout sur une démarche proactive et individuelle, bien plus que sur l'environnement ou le réseau.

Quel est le niveau de satisfaction des outils d'IA utilisés dans le quotidien juridique des répondants ?



« Un niveau de satisfaction aussi élevé en phase d'adoption est particulièrement révélateur. Cela signifie que l'IA n'est pas perçue comme un gadget technologique, mais comme un outil qui produit un impact opérationnel tangible.

Pour un juriste, la satisfaction ne repose pas sur l'effet 'innovation', mais sur trois critères très concrets : gain de temps réel, fiabilité des réponses et capacité à s'intégrer dans la pression quotidienne du business. Si ces outils étaient imprécis ou risqués, ils seraient immédiatement écartés.

Le fait qu'une part significative reste neutre est intéressant : cela traduit une exigence élevée. Les juristes attendent plus qu'une aide ponctuelle. Ils attendent de la robustesse, de la traçabilité et une intégration fluide dans leurs processus. »

ENZO SPITALERI
Legal Product Specialist, Tomorro

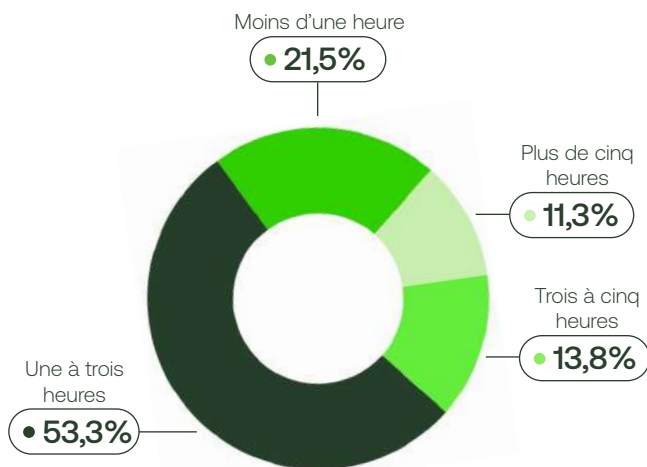
Quel est le niveau de satisfaction global des directions juridiques à l'égard des outils d'IA qu'elles utilisent dans leur pratique quotidienne ?

Outils utilisés	Très insatisfait/ Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait/ Très satisfait
Outils d'aide à la rédaction assistée (Copilot, extensions IA)	7%	72%
Outils d'IA non spécialisés juridiques (Mistral, ChatGPT, Gemini)	5%	80%
Outils d'IA spécialisés juridiques – recherche/veille	6%	82%
Outils d'IA spécialisés juridiques – analyse/traitement de documents	6%	82%
Outils d'IA spécialisés juridiques – revue contractuelle	4%	80%
Autres	0%	86%

Les outils d'IA non spécialisés affichent 80% d'opinions positives (61% plutôt satisfaits, 19% très satisfaits), un niveau équivalent pour les outils spécialisés en recherche/veille (82% de satisfaction cumulée). La revue contractuelle se distingue particulièrement avec 90% de satisfaction (77% plutôt satisfaits), soit le score le plus élevé parmi les outils structurants. Même l'aide à la rédaction assistée atteint 72% d'opinions favorables.

Autrement dit, la satisfaction n'est pas seulement globale : elle se vérifie outil par outil, avec un pic de performance sur les usages directement liés au cœur de la fonction juridique, notamment la revue contractuelle.

Quel est le gain de temps hebdomadaire des répondants grâce à l'IA ?



Le gain de temps hebdomadaire varie-t-il en fonction de l'âge des répondants ?

Une à trois heures



« Quand on parle de quelques heures gagnées par semaine, cela peut sembler marginal. En réalité, c'est colossal.

Trois heures par semaine, à l'échelle d'une direction juridique, cela représente des dizaines de journées récupérées sur une année. Ce temps n'est pas neutre : c'est du temps qui peut être réinvesti dans la négociation stratégique, l'anticipation des risques, l'accompagnement du business ou la structuration interne.

Ce chiffre dit quelque chose de très concret sur notre métier : nous étions saturés de tâches à faible valeur ajoutée. L'IA agit comme un amortisseur de charge.

Mais le véritable enjeu managérial est ailleurs : si le temps gagné n'est pas intentionnellement réalloué à des missions à plus forte valeur, il sera immédiatement absorbé par la croissance des sollicitations. Le rôle du directeur juridique, aujourd'hui, est de transformer ce gain de temps en gain d'impact. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

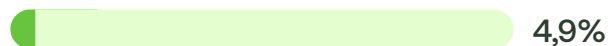
Plus de 53% des juristes estiment gagner entre une et trois heures par semaine grâce à l'IA, tandis que 25% déclarent un gain supérieur à trois heures (dont 11% au-delà de cinq heures). Seuls 22% évoquent un bénéfice inférieur à une heure.

Les 25-54 ans concentrent majoritairement leur estimation autour d'un gain de une à trois heures (jusqu'à 59% chez les 45-54 ans), traduisant un impact opérationnel régulier. Fait notable, 89% des 55 ans et plus déclarent également un gain situé dans cette tranche, confirmant que le bénéfice de l'IA n'est pas générationnel mais bien lié à l'usage.

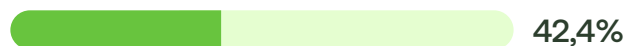
L'IA ne constitue pas seulement un outil d'optimisation marginale : pour une large majorité des directions juridiques, elle génère un gain de temps hebdomadaire tangible, susceptible de transformer concrètement l'organisation du travail.

Quelles sont les compétences qui leur semblent les plus importantes à développer dans les deux prochaines années :

Aucun de ces sujets



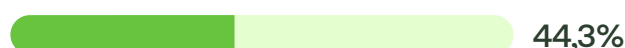
Culture data



Gouvernance/Conformité de l'IA



Management de projets digitaux



Maîtrise de l'IA générative



« Développer des compétences en IA ne signifie pas devenir technicien. Pour un juriste, la priorité reste d'appliquer son expertise au nouvel environnement technologique.

*La compétence clé des prochaines années sera donc hybride. Savoir utiliser les outils, oui. Mais surtout savoir mobiliser son raisonnement juridique face à des contenus produits par l'IA, détecter les angles morts, sécuriser les usages et intégrer ces outils dans un cadre conforme aux exigences de l'entreprise. »

DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique chez Darégat, Formatrice IA



« Lorsque la maîtrise de l'IA générative devient prioritaire quelle que soit la tranche d'âge, cela signifie que nous avons changé de standard professionnel.

L'IA n'est plus une compétence différenciante, c'est une compétence socle. Comme savoir analyser un contrat ou qualifier un risque.

Ce qui est particulièrement révélateur, c'est que les profils intermédiaires, souvent en position de management, en font une priorité absolue. Ils ont compris que l'enjeu n'est pas d'utiliser l'outil, mais d'en maîtriser la logique, d'en critiquer les outputs et d'en sécuriser l'usage. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

Ce besoin de compétences varie-t-il en fonction de l'âge du répondant ?

25-34 ans



35-44 ans



45-54 ans



55 ans et plus



La maîtrise de l'IA générative s'impose comme la compétence prioritaire dans toutes les tranches d'âge, particulièrement marquée chez les intermédiaires (90% chez les 35-44 ans) mais largement partagée par les profils expérimentés. Globalement, l'IA n'apparaît plus comme une compétence optionnelle, mais comme un socle professionnel en cours d'intégration à tous les niveaux d'expérience.

Et en fonction de l'expérience ?

Moins de 2 ans



2-5 ans



5-10 ans



10-15 ans



+15 ans



La maîtrise de l'IA générative s'impose comme la compétence prioritaire à tous les niveaux d'expérience, avec des taux dépassant 80% dans la plupart des tranches.

Les profils de 5 à 10 ans d'expérience se distinguent par une attention accrue à la gouvernance et à la culture data (près de 90%), signe d'un positionnement plus structurant.



« La maîtrise de l'IA générative s'impose désormais comme un socle fondamental, au même titre que l'expertise contractuelle ou la compliance. Cet enthousiasme qui rassemble toutes les générations constitue un levier exceptionnel. Pour nous, leaders, le défi consiste maintenant à transformer les tests individuels en une véritable stratégie collective. Votre leadership sur ce sujet fera toute la différence. Nous vivons un basculement technologique majeur, comparable à l'arrivée d'Internet ou du mobile. Celui qui pilote correctement cette transition aujourd'hui installe durablement son équipe dans le futur. »

PIERRE LANDY

Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network



« Lorsque certains secteurs atteignent un quasi-consensus sur la maîtrise de l'IA générative, cela traduit une pression opérationnelle et réglementaire très forte.

Dans le commerce ou la logistique, les volumes contractuels, la multiplicité des partenaires, la dimension internationale et la complexité réglementaire créent un besoin immédiat d'outils capables d'absorber de la donnée et de sécuriser l'analyse. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

Et en fonction du secteur d'activité ?

Commerce / Retail



Transport / Logistique

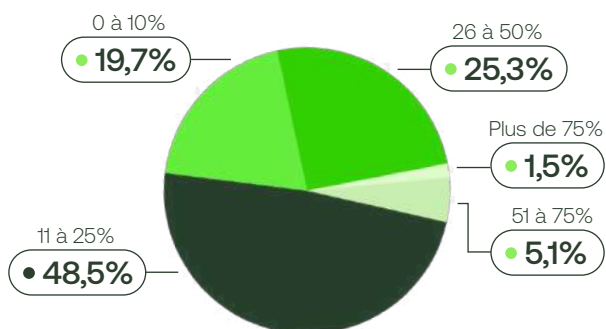


La maîtrise de l'IA générative s'impose comme la compétence prioritaire dans tous les secteurs, avec des niveaux particulièrement élevés dans le commerce/retail (96%) et le transport/logistique (100%).

Ces écarts sectoriels montrent que si l'IA est partout perçue comme stratégique, son appropriation varie selon l'intensité réglementaire et le degré de transformation digitale propre à chaque industrie.



Quelle part des tâches à faible valeur ajoutée leur semble automatisable ?



« Avec près de 75% de juristes satisfaits, l'IA démontre déjà son impact concret au sein des directions juridiques. La priorité désormais est claire : transformer cette adoption en création de valeur mesurable — gains de productivité, sécurisation accrue des risques et réallocation du temps juridique vers des missions à plus fort impact stratégique. »

CHRISTINE PAULEAU

Chief Legal Officer, iConPerformance

De quel type s'agit-il ?

Archivage des contrats



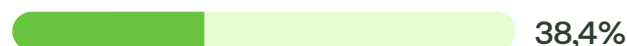
Veille juridique



Relecture et conformité des contrats



Traitement des demandes (gestion des priorités)

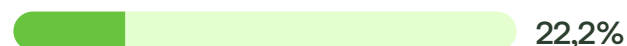


Suivi des contrats (signature, échéance des contrats)

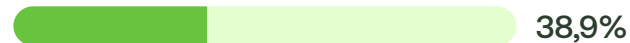


Combien de temps passent-ils globalement à réaliser ces tâches ?

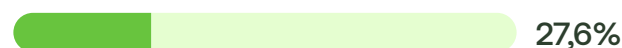
0 à 2 heures par semaine



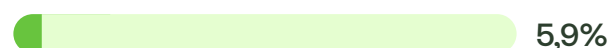
3 à 5 heures par semaine



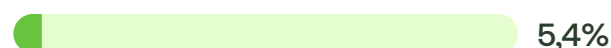
6 à 10 heures par semaine



11 à 15 heures par semaine



Plus de 15 heures par semaine



Près de deux tiers des répondants y consacrent entre 3 et 10 heures par semaine, et plus d'un quart déclarent y passer entre 6 et 10 heures. Une minorité non négligeable dépasse même les 11 heures hebdomadaires.

Ces données confirment que le potentiel d'automatisation est loin d'être marginal : la réduction de ces tâches représente un levier concret de libération de temps et de recentrage sur des missions stratégiques.

Dans cette part de tâche automatisable, quelles sont les tâches qui peuvent l'être ?

	0-10%	11-25%	26-50%	51-75%	Plus de 75%
Archivage des contrats	63%	69%	62%	45%	100%
Veille juridique	63%	70%	83%	73%	100%
Relecture / conformité des contrats	55%	66%	83%	64%	100%
Traitement des demandes (priorisation)	23%	37%	46%	45%	67%
Suivi des contrats (signature, échéances, reconduction)	58%	70%	88%	73%	100%

Plus la part de tâches jugées automatisables est élevée, plus le consensus se concentre sur des activités contractuelles et de veille.

L'enjeu ne porte donc pas sur le cœur stratégique du métier, mais sur l'optimisation des flux contractuels et informationnels qui structurent le quotidien des directions juridiques.



« Lorsque les juristes estiment qu'une part importante de leur activité est automatisable, ils visent toujours les mêmes blocs, le contractuel et la veille.

Cela confirme une chose essentielle : l'IA ne menace pas le cœur stratégique du métier. Elle cible les flux, la volumétrie, la mécanique répétitive qui structure notre quotidien.

Archivage, suivi des échéances, relecture de conformité, veille réglementaire... ce sont des couches opérationnelles indispensables, mais chronophages. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro



Quels sont les attentes pour accélérer l'adoption de l'IA ?

Formation dédiée



Budget spécifique



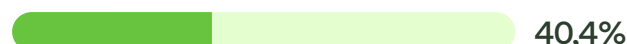
Partage de bonnes pratiques



Accompagnement technique



Clarification des règles d'usage

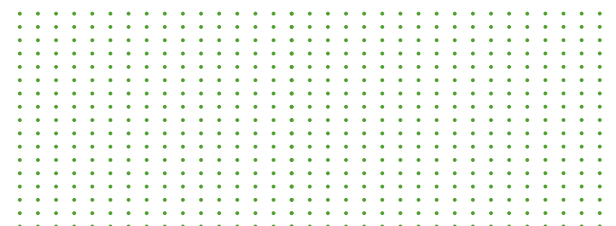


Les **formations dédiées** arrivent en tête (67% au global) traduisant une forte attente de structuration formelle des compétences.

L'accompagnement technique (59%) et le **partage de bonnes pratiques** (57%) suivent de près, montrant que les juristes recherchent autant un cadre opérationnel qu'un apprentissage collaboratif.

La clarification des règles d'usage, bien que moins prioritaire (40%), reste significative, signe que la montée en compétence s'accompagne d'un besoin de sécurisation.

L'IA n'est donc pas seulement un outil à adopter : elle appelle un dispositif d'apprentissage structuré, quel que soit l'âge.





« Pour accélérer, il faut trois choses : former, équiper et cadrer. Les juristes veulent d'abord être formés, comprendre les outils et savoir les utiliser correctement. Ils attendent aussi des moyens concrets, du budget et un accompagnement technique. L'IA ne peut pas reposer uniquement sur l'initiative personnelle. Le partage de bonnes pratiques montre une envie d'avancer ensemble. Et la clarification des règles d'usage reste importante, car sans cadre clair, l'adoption ralentit. »

DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique chez Darégal, Formatrice IA

Deloitte.

L'IA offre des opportunités majeures pour les professions juridiques.

L'IA nous offre de réelles opportunités en tant que juristes. Elle nous permet d'accélérer nos analyses et d'améliorer nos performances. La montée de l'IA n'annonce pas la fin du juriste. Elle marque une évolution dans la pratique du droit.

Les juristes sont des techniciens dont le rôle consiste à créer et à gérer des données juridiques. Ils sont attendus sur leur capacité à mettre cette donnée en perspective avec d'autres informations, notamment celles relatives aux réalités économiques, au niveau de risque et aux dimensions humaines propres à chaque contexte.

L'intelligence artificielle apporte une aide considérable sur ce point en permettant aux juristes de traiter un volume de données bien plus important qu'auparavant.

Des défis à relever

Bien entendu, l'IA soulève son lot de défis, les deux principaux étant :

- La sécurité de l'information : l'une des préoccupations majeures réside dans la protection des informations transmises aux systèmes d'IA. Garantir la confidentialité et la sécurité des données juridiques demeure essentiel.

- La formation des juristes : cet enjeu est souvent cité comme critique, en particulier pour les nouvelles générations. Il y a 20 ans, le travail du juriste consistait à lire d'importants volumes de données afin d'élaborer une solution juridique, la donnée étant analysée par l'humain lors du processus de recherche.

Aujourd'hui, la démarche s'inverse : l'intelligence artificielle propose une solution qu'il appartient ensuite au juriste de traiter, de critiquer et d'adapter, afin de la confirmer ou de l'ajuster au contexte. Cette démarche inversée suppose une nouvelle approche méthodique critique et donc une formation (y compris en autonomie) des jeunes juristes aux défis de l'intelligence artificielle.

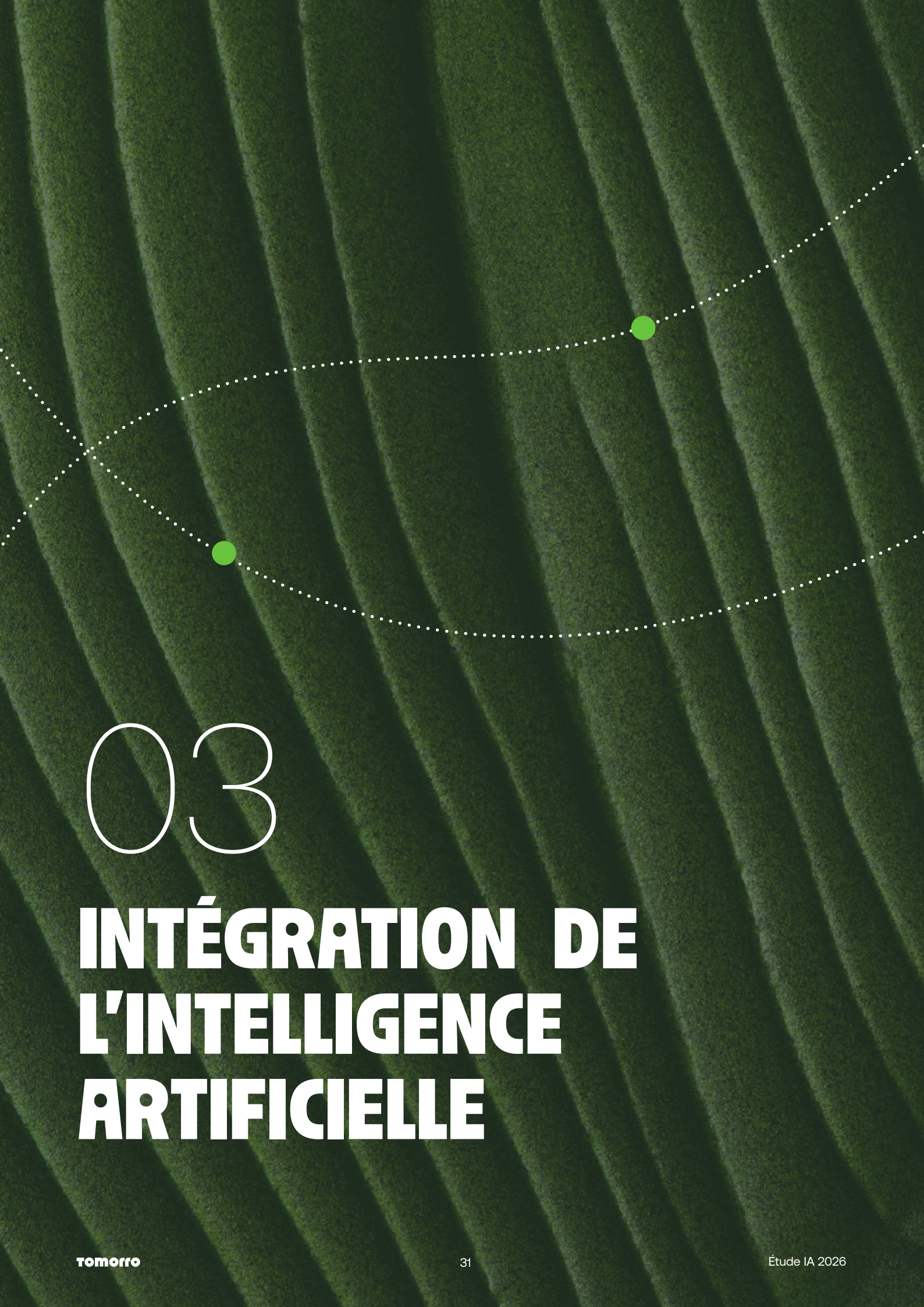
Vers un renouveau de la profession juridique

En gérant ces défis sans les contourner, le monde juridique a toutes les chances de sortir grandi de cette transformation majeure. L'intégration réfléchie de l'intelligence artificielle permet non seulement d'accroître l'efficacité des juristes, mais aussi de renforcer la qualité et la valeur stratégique de leur intervention.



PHILIPPE LORANT

Avocat Associé, Droit économique & Transformation des fonctions juridiques



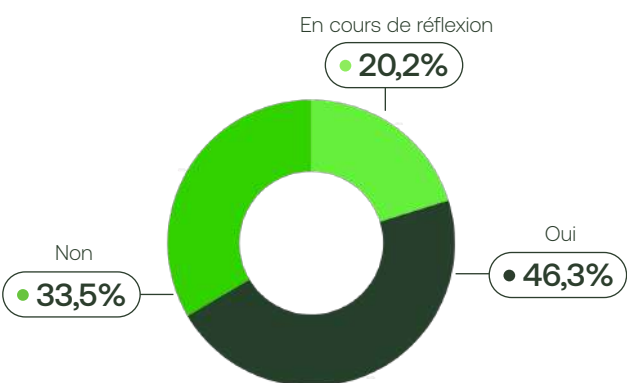
03

INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Après la perception et les usages, l'enjeu devient organisationnel : comment les directions juridiques intègrent-elles concrètement l'intelligence artificielle dans leurs processus, leurs équipes et leur gouvernance ?

01. DANS LES ENTREPRISES

Les entreprises disposent-elles d'une politique interne encadrant l'usage de l'IA ?



« Dans les directions juridiques que j'accompagne en formation IA, je vois cette réalité : certaines entreprises ont déjà une politique IA, d'autres sont encore en réflexion. Mais dans tous les cas, les équipes utilisent déjà les outils IA. L'usage avance souvent plus vite que le cadre. »

DARIA VIKTOROVA
Responsable juridique chez Darégal, Formatrice IA

La mise en place d'une politique interne varie-t-elle en fonction de la taille de l'entreprise ?

Taille de l'entreprise	N'a pas de politique interne	Mise en place	En cours de réflexion
Moins de 50 salariés	61,1%	25%	13,9%
50–250 salariés	35,4%	33,3%	31,3%
250–1 000 salariés	21,9%	56,1%	22%
1 000–5 000 salariés	37,5%	50%	12,5%
Plus de 5 000 salariés	17,4%	65,2%	17,4%

Au global, **46,3%** des entreprises disposent d'une politique interne encadrant l'usage de l'IA, mais ce chiffre masque de forts écarts selon la taille.

Les plus de 5 000 salariés sont **65,2%** à avoir formalisé un cadre, contre seulement **25%** des entreprises de moins de 50 salariés. À l'inverse, ces dernières sont **61,1%** à ne disposer d'aucune politique.

Plus l'entreprise est grande, plus la gouvernance de l'IA est structurée ; dans les petites structures, l'usage reste largement informel.



« La structuration de l'IA suit la taille des entreprises, mais la vraie clé réside dans une gouvernance engagée. Lorsqu'un organe pluri-fonctionnel dédié en assure le pilotage, la politique devient un levier de performance durable et maîtrise des risques. »

CHRISTINE PAULEAU
Chief Legal Officer, iConPerformance

Et en fonction du secteur de l'entreprise ?

	N'a pas de politique interne	Mise en place	En cours de réflexion
Banque, Assurance, Finance	26,7%	60%	13,3%
Commerce, Retail	36%	52%	12%
Énergie, Environnement	25%	62,5%	12,5%
Formation	40%	20%	40%
Industrie	42,1%	42,1%	15,8%
Santé, Pharma	25%	37,5%	37,5%
Secteur public	62,5%	37,5%	0%
Services	44%	32%	24%
Technologie	20,6%	57,1%	22,3%
Transport, Logistique	33,3%	50%	16,7%
Autres	47,6%	23,8%	28,6%

Au global, **46,3%** des entreprises disposent d'une politique interne encadrant l'usage de l'IA, mais les écarts sectoriels sont marqués.

Les secteurs régulés sont les plus structurés : **62,5%** dans l'énergie, **60%** en banque/assurance et **57,1%** dans la tech ont formalisé un cadre. À l'inverse, seuls **20%** des acteurs de la formation sont équipés, et le secteur public reste majoritairement sans politique (**62,5%**).

La gouvernance de l'IA progresse donc plus vite dans les secteurs soumis à une forte pression réglementaire, où le besoin d'encadrement est stratégique.

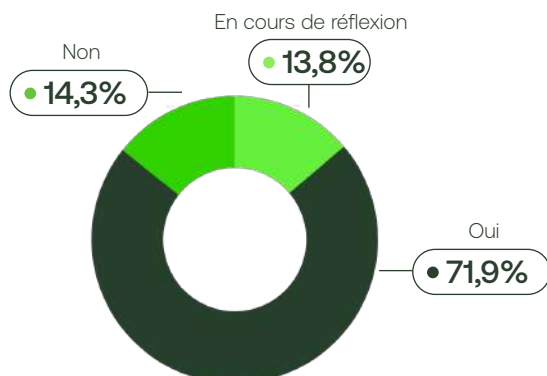


« La régulation agit comme un catalyseur : elle pousse les organisations à structurer leur gouvernance IA. Mais au-delà de l'obligation, c'est la capacité à piloter stratégiquement ces usages qui crée la vraie valeur. »

CHRISTINE PAULEAU

Chief Legal Officer, iConPerformance

Des projets d'intelligence artificielle sont-ils menés au sein des entreprises des répondants ?



« L'IA est passée du stade exploratoire à celui de l'investissement stratégique. La priorité est maintenant de transformer ces projets en gains mesurables et en avantage compétitif durable. Les organisations qui structurent aujourd'hui leur cadre de gouvernance prennent une longueur d'avance. »

CHRISTINE PAULEAU

Chief Legal Officer, iConPerformance

La mise en place de projets d'IA varient-elles en fonction de la taille de l'entreprise ?

1 000–5 000 salariés



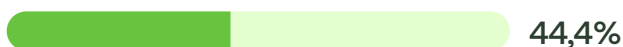
250–1 000 salariés



50–250 salariés



Moins de 50 salariés



Plus de 5 000 salariés



Les projets d'IA sont désormais une réalité dans la majorité des entreprises : **71,9%** déclarent en mener actuellement.

La dynamique s'intensifie avec la taille : **87%** des entreprises de plus de 5 000 salariés ont des projets en cours, contre **44,4%** des structures de moins de 50 salariés, où la part d'entreprises sans projet reste élevée (**41,7%**).



« Ce que montrent ces chiffres, c'est que l'IA est en train de devenir une infrastructure stratégique des grandes organisations. Plus l'entreprise est structurée, plus le projet est piloté, financé et intégré dans une feuille de route claire.

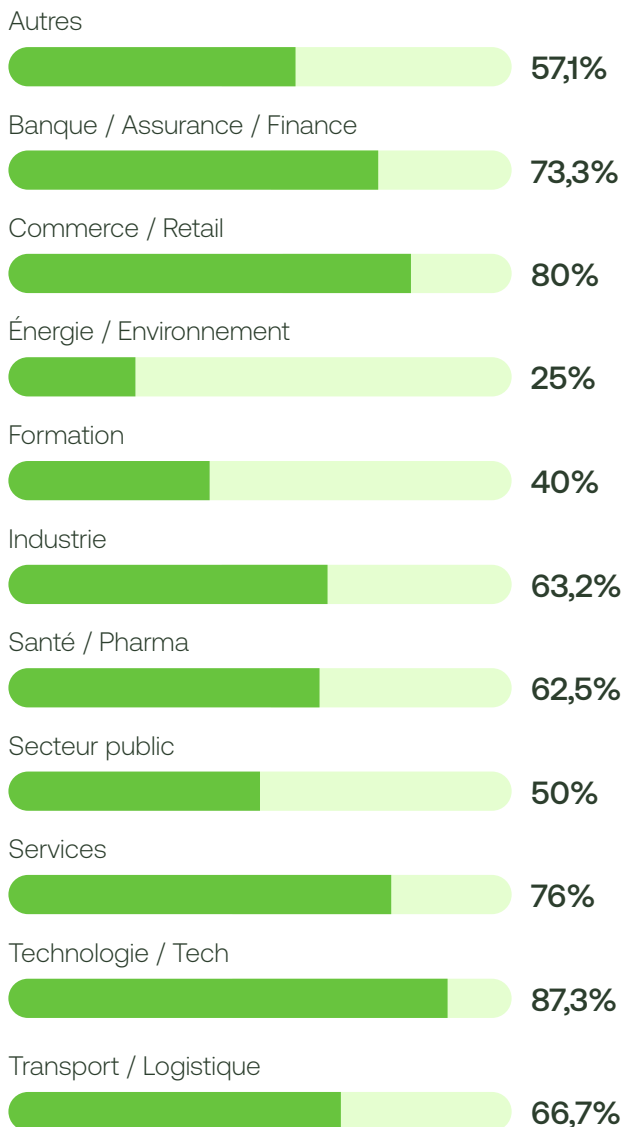
Dans les grandes structures, l'IA n'est plus un test, c'est un programme. Elle s'inscrit dans une logique d'industrialisation des processus et de transformation globale.

*À l'inverse, dans les plus petites entreprises, le sujet reste souvent opportuniste ou individuel, faute de moyens ou de priorisation. »

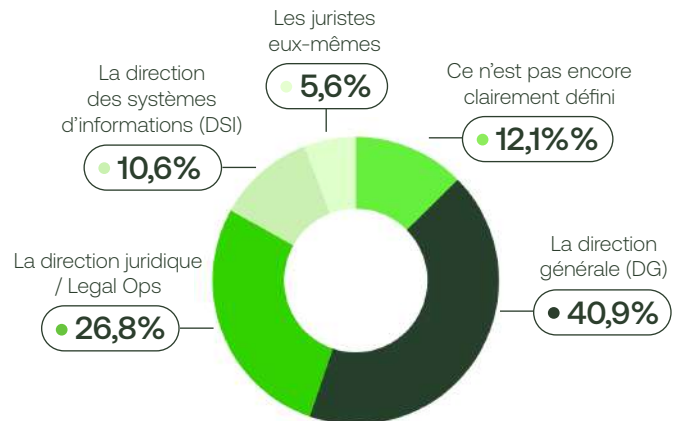
ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

Et en fonction du secteur de l'entreprise ?



Qui est le principal décideur sur l'adoption d'une IA dans leur département ?



La décision d'adopter une IA dans les directions juridiques est majoritairement impulsée par la **direction générale**, ce qui confirme que le sujet dépasse le seul périmètre opérationnel pour devenir stratégique.

La **direction juridique / Legal Ops** arrive en deuxième position, traduisant une montée en puissance du besoin d'automatisation dans les directions juridiques.

Les projets d'IA sont largement engagés dans la plupart des secteurs (**71,9%** au global), mais avec des écarts marqués.

La technologie se distingue nettement (**87,3%**), suivie du commerce/retail (**80%**) et des services (**76%**), où l'IA est déjà structurante. À l'inverse, l'énergie apparaît plus en retrait (**25%**), avec une forte proportion d'entreprises encore en réflexion.



« L'IA est principalement impulsée par la direction générale, et c'est clairement un bon signal. Cela signifie que le sujet est traité au plus haut niveau et que la direction juridique est reconnue comme un levier de performance stratégique. Elle n'est pas seule pour porter la transformation et dispose des moyens d'investir dans des outils adaptés. Reste un point essentiel : l'expérience. Ce sont les juristes formés et expérimentés qui ont une plus grande capacité d'analyse, de contextualiser et de challenger les réponses produites. C'est aujourd'hui eux qui exploitent réellement le potentiel de ces outils. L'IA est un accélérateur de performance, à condition de continuer à investir dans la formation et la montée en compétence des plus jeunes. Les juniors d'aujourd'hui sont les seniors de demain, et si l'on cesse de recruter et de former de jeunes diplômés, le risque est clair : une pénurie de profils expérimentés dans quelques années. »

AUDREY DÉLÉRÈS

Manager Executive chez FED Legal et Co-fondatrice du FLIT Network

Les décideurs varient-ils en fonction de la taille de l'entreprise ?

Taille de l'entreprise	Ce n'est pas encore défini	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	Direction Générale (DG)	Direction Juridique / Legal Ops	Les juristes eux-mêmes
1 000–5 000 salariés	6,3%	15,6%	37,5%	37,5%	3,1%
250–1 000 salariés	12,5%	17,5%	35%	25%	10%
50–250 salariés	14,6%	8,3%	47,9%	25%	4,2%
Moins de 50 salariés	15,2%	3%	57,6%	12,1%	12,1%
Plus de 5 000 salariés	9,3%	11,6%	34,9%	44,2%	-

Dans les structures de moins de 50 salariés, la décision est très majoritairement portée par la direction générale (57,6%), confirmant une gouvernance centralisée.

À l'inverse, dans les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés, la direction juridique devient le principal décideur (44,2%), signe d'une maturité et d'une autonomie accrues de la fonction.



« Sur le terrain, la différence est nette. Dans les grands groupes que j'accompagne, la question n'est plus de savoir s'il faut intégrer l'IA, mais comment la déployer à l'échelle, avec une gouvernance claire, des formations structurées et des outils validés. L'IA y dépasse largement le stade expérimental pour s'inscrire dans une logique de transformation globale.

Dans des structures plus petites, l'approche est souvent plus progressive, parfois portée par un ou deux juristes convaincus qui testent, ajustent et cherchent à embarquer leur direction. Les moyens ne sont pas les mêmes, mais l'intention est là.

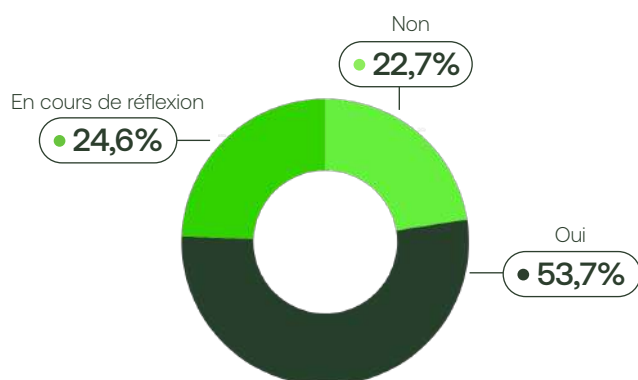
Ce qui change sur le marché du recrutement est très significatif. Plus l'organisation est mature, plus elle recherche des juristes capables de piloter des projets transverses, de dialoguer avec la DSI et d'accompagner le changement. L'expertise technique reste indispensable, mais elle ne suffit plus. La capacité à structurer, convaincre et déployer devient un véritable axe de différenciation. »

AUDREY DÉLÉRIS

Manager Executive chez FED Legal et Co-fondatrice du FLIT Network

02. DANS LES DIRECTIONS JURIDIQUES

Des projets d'intelligence artificielle sont-ils menés au sein des directions juridiques des répondants ?



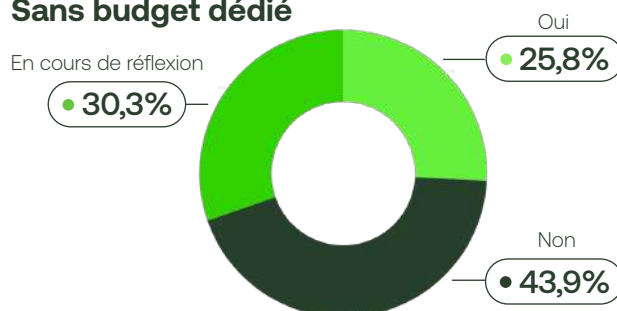
« Le fait que plus de la moitié des directions juridiques aient déjà engagé des projets d'intelligence artificielle montre que l'IA est entrée dans une phase opérationnelle. La réussite de ces initiatives repose désormais sur une méthodologie claire : identification et priorisation des cas d'usage à fort impact, intégration dans les processus juridiques existants, définition d'une gouvernance et d'indicateurs de performance, afin de transformer des expérimentations en leviers de performance durables. »

SOPHIE VIEILLEDENT

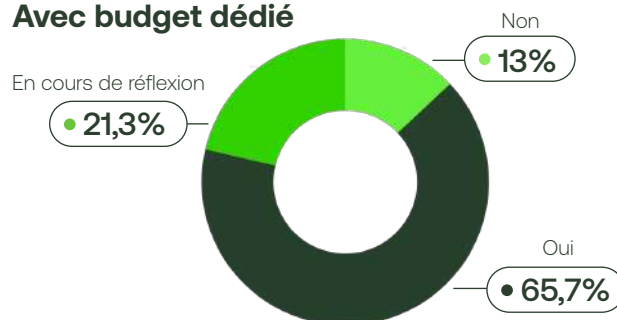
Responsable juridique & Legal Ops, Groupe Fnac Darty

L'existence d'un budget dédié aux projets d'IA au sein de la direction juridique influence-t-elle le lancement de projets d'IA ?

Sans budget dédié



Avec budget dédié



Lorsque la direction juridique dispose d'un budget dédié, **65,7%** mènent des projets d'IA, contre seulement **25,8%** lorsqu'aucun budget n'est alloué. L'autonomie financière apparaît donc comme un levier décisif : sans capacité d'investissement, le développement de projet d'IA reste marginal.



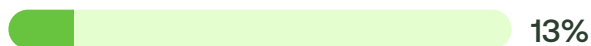
« Ces chiffres sont sans appel. Ils montrent que, sans moyens, l'IA demeure au sein des départements juridique une simple intention ; avec un budget, elle devient une réalité opérationnelle. Vous ne pouvez pas revendiquer une posture de partenaire stratégique, pionnier de l'IA. (posture qu'on demande bien souvent aux DJ's), si vous dépendez systématiquement des autres pour vos outils. Ce message doit passer de manière non équivoque auprès des CEO/CFO's. »

PIERRE LANDY

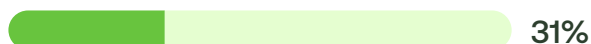
Fondateur d'AndCo et co-fondateur du FLIT Network

Le profil du décideur influence-t-il la mise en œuvre concrète de projets d'IA au sein de leur directions juridiques ?

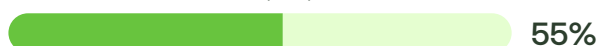
Ce n'est pas encore clairement défini



La Direction des Systèmes d'Information (DSI)



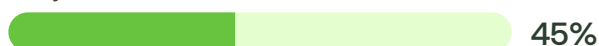
La Direction Générale (DG)



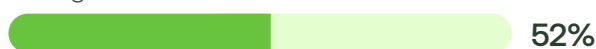
La Direction Juridique (DJ) / Le Legal Ops



Les juristes eux-mêmes



Total général



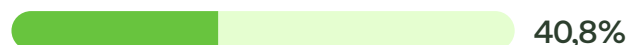
Lorsque la **direction générale** est décisionnaire, **5%** des directions juridiques mènent effectivement des projets d'IA. Ce taux est presque s'envole lorsque la **direction juridique** pilote le sujet (**73%**).

En revanche, lorsque la décision relève principalement de la **DSI**, seuls **31%** déclarent des projets en cours.

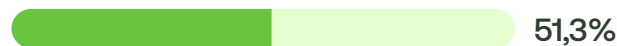
Ces données montrent que l'IA progresse lorsqu'elle est portée soit au plus haut niveau stratégique, soit directement par le métier. Lorsqu'elle est cantonnée à une logique purement IT, son déploiement semble nettement plus limité.

Quels types de projet ont été menés par les répondants ?

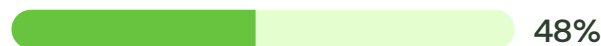
Création d'une charte interne d'utilisation de l'IA



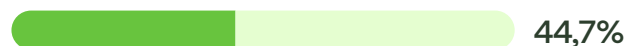
Validation d'utilisation des LLMs (ChatGPT, Mistral, Gemini)



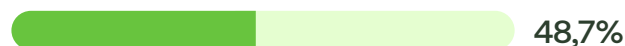
Formation interne (art du prompting, qu'est ce que l'IA ?)



Mise en place d'une solution d'IA interne



Implémentation d'un outil (CLM, IA d'éditeur)



« Ce panorama des initiatives engagées est révélateur : le juriste ne se contente pas d'utiliser l'IA, il participe à son cadrage et à son déploiement. Qu'il s'agisse d'élaborer une charte, de valider des usages ou d'accompagner l'implémentation d'outils, il est désormais pleinement impliqué dans des projets transverses.

L'IA devient un terrain de collaboration avec la DSI, les équipes innovation ou les opérationnels. Le juriste prend part aux décisions structurantes et veille à l'équilibre entre performance, sécurité et conformité. »

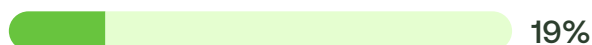
AUDREY DÉLÉRIS

Manager Executive chez FED Legal
et Co-fondatrice du FLIT Network

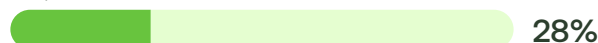
Les types de projets varient-ils en fonction de la taille de l'entreprise ?

Moins de 50 salariés

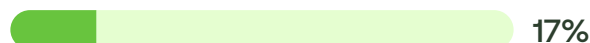
Création d'une charte interne d'utilisation de l'IA



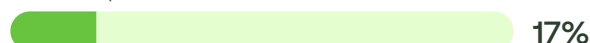
Validation d'utilisation des LLMs (ChatGPT, Gemini, Copilot, Mistral)



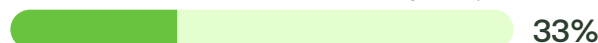
Formation interne



Mise en place d'une solution d'IA interne

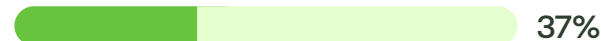


Implémentation d'un outil (CLM, IA d'éditeur, IA de recherche juridique)

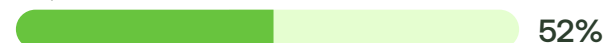


Plus de 5 000 salariés

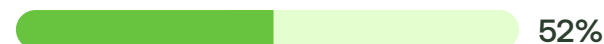
Création d'une charte interne d'utilisation de l'IA.



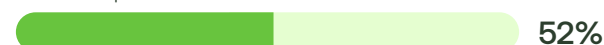
Validation d'utilisation des LLMs (ChatGPT, Gemini, Copilot, Mistral)



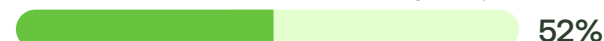
Formation interne



Mise en place d'une solution d'IA interne



Implémentation d'un outil (CLM, IA d'éditeur, IA de recherche juridique)



Les grandes organisations (plus de 5 000 salariés) concentrent les niveaux les plus élevés sur presque tous les types de projets : formation interne (39%), mise en place de solutions d'IA (35%), implémentation d'outils (32%) et validation des LLM (30%). L'IA y est déployée de manière structurée et multidimensionnelle.

À l'inverse, les entreprises de moins de 50 salariés affichent des niveaux plus faibles sur les projets structurants (9% pour la mise en place d'une solution interne), traduisant une adoption plus progressive et moins institutionnalisée.

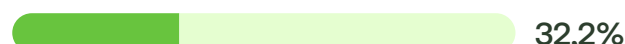
Plus la structure est importante, plus l'IA dépasse le stade expérimental pour s'inscrire dans une logique de transformation globale.

Qui est à l'origine de leur projets d'IA ?

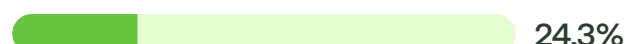
Le département juridique



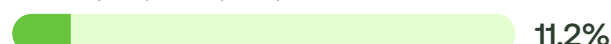
La DSI / direction innovation



Une initiative individuelle



Autres (DG / DRH / DSI)



« Le fait que le département juridique soit majoritairement à l'origine des projets d'IA est un signal extrêmement fort. Cela signifie que la transformation ne leur est pas imposée : elle est portée de l'intérieur.

Historiquement, les directions juridiques subissaient les choix technologiques décidés par la DSI ou la direction financière. Ici, elles prennent l'initiative, ce qui traduit une montée en maturité et une capacité à identifier elles-mêmes les leviers d'optimisation de leurs processus.

La part non négligeable d'initiatives individuelles révèle cependant un point d'attention : l'appétence est forte, mais elle peut générer des usages fragmentés si elle n'est pas rapidement structurée.

Lorsque le juridique pilote, l'IA est pensée en fonction des risques, des responsabilités et des contraintes réglementaires. C'est une différence majeure. Cela conditionne la qualité de l'intégration et la sécurité du dispositif. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

■ L'origine des projets d'IA varie-t-elle selon la taille de l'entreprise ?

Taille de l'entreprise	Le département juridique	La DSI / direction innovation	Une initiative individuelle
Moins de 50 salariés	14,3%	5,9%	16,7%
50–250 salariés	19,8%	27,5%	27,8%
250–1 000 salariés	17,6%	27,5%	8,3%
1 000–5 000 salariés	16,5%	15,7%	25%
Plus de 5 000 salariés	31,9%	23,5%	22,2%

Dans les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés), les projets sont majoritairement initiés par le **département juridique** (31,9%), traduisant une prise en main stratégique par la fonction elle-même.

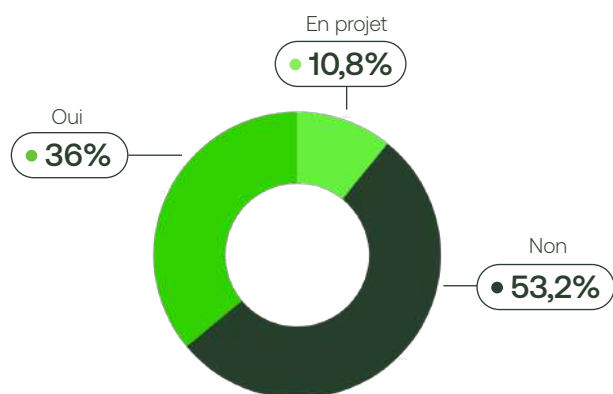
Dans les structures intermédiaires (250 à 1 000 salariés), la **DSI / direction innovation** joue un

rôle moteur (27,5%), signe d'une dynamique plus technologique que métier.

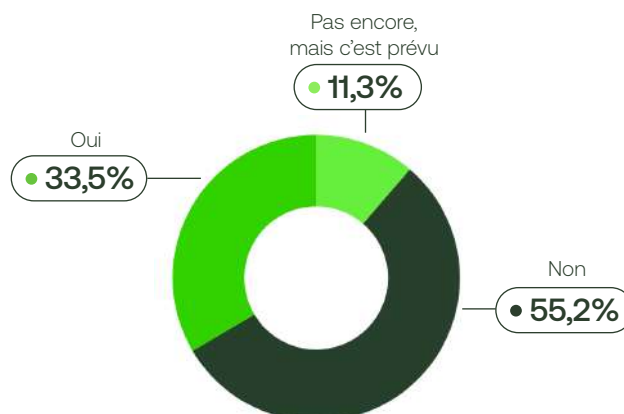
À l'inverse, dans les entreprises de 50 à 250 salariés, l'initiative individuelle reste forte (27,8%), révélant une adoption plus opportuniste et décentralisée.



■ Les directions juridiques des répondants travaillent-elles avec des directions transformations ou innovations dans leur entreprises ?



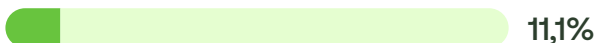
■ Un responsable ou référent sur les sujets d'intelligence artificielle est-il nommé au sein des départements juridiques ?



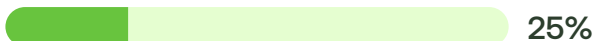


La taille de l'entreprise influence-t-elle la désignation d'un référent IA au sein de la direction juridique ?

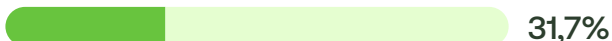
Moins de 50 salariés



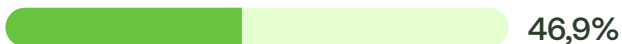
50–250 salariés



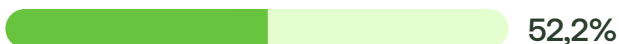
250–1 000 salariés



1 000–5 000 salariés



Plus de 5 000 salariés



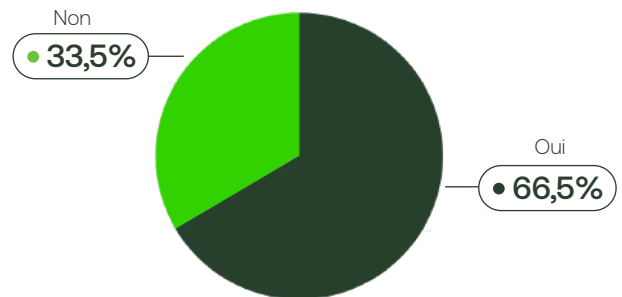
Au global, **55,2%** des répondants déclarent ne pas disposer de référent IA, contre **33,5%** qui en ont désigné un.

La présence d'un référent est nettement plus marquée dans les grandes entreprises (52,2% dans les plus de 5 000 salariés), alors qu'elle chute fortement dans les structures de moins de 50 salariés (11,1%).

À l'inverse, dans les entreprises de 50 à 250 salariés, près de **71%** n'ont pas encore structuré ce rôle.

La désignation d'un référent IA apparaît ainsi comme un marqueur clair de maturité organisationnelle : plus l'entreprise est grande, plus la gouvernance de l'IA se formalise.

Les directions juridiques identifient-elles des cas d'usage prioritaires pour l'intelligence artificielle ?



« Le fait que 66 % des directions juridiques aient déjà identifié des cas d'usage prioritaires montre un passage clair de l'exploration à la structuration.

Identifier un cas d'usage, ce n'est pas simplement tester un outil : c'est cartographier les processus, mesurer la volumétrie, qualifier le risque, estimer le ROI et définir des indicateurs de performance.

Cela signifie que certaines directions juridiques commencent à piloter l'IA comme un véritable projet de transformation, avec priorisation des flux contractuels, standardisation des analyses et intégration dans les workflows existants.

À l'inverse, l'absence de cas d'usage formalisé expose à un risque d'outillage fragmenté, sans gouvernance ni cohérence opérationnelle. La différence, demain, se jouera sur la capacité à industrialiser ces usages. »

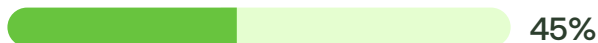
ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

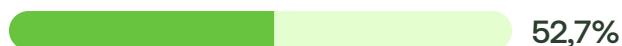


Lesquels ?

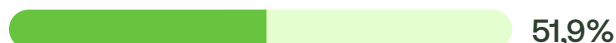
Outils d'IA non spécialisés juridiques
(Mistral, ChatGPT, Gemini)



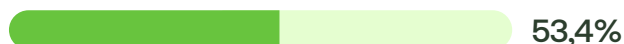
Outils d'IA spécialisés juridiques pour la recherche / veille



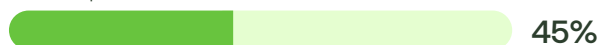
Outils d'IA spécialisés juridiques pour l'analyse / traitement de documents



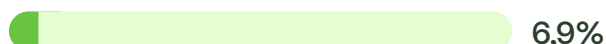
Outils d'IA spécialisés juridiques pour la revue contractuelle



Outils d'aide à la rédaction assistés
(ex. Copilot, extension d'IA)



Autres



Utilisation de gems dans une IA pour automatiser la revue de contrats avec peu d'incidence

Solution IA interne

Veille automatisée

Claim management

Gestion des contentieux

Outils autour de gestion de la propriété intellectuelle

Aide à la revue de contrats sur la base d'un clausier, assistant GPT pour répondre aux questions basiques des opérationnels

Agents Dust

IA agentique



« La répartition des cas d'usage montre une chose très claire : les directions juridiques entrent dans une phase d'industrialisation de l'IA.

Les outils généralistes conservent une place importante pour l'assistance ponctuelle, structuration d'idées, synthèses, premières trames de rédaction. Mais dès que l'on touche à des processus à risque comme la recherche juridique, l'analyse documentaire ou la revue contractuelle, la préférence va aux solutions spécialisées.

Ce n'est pas anodin. La recherche et la veille exigent des bases de données maîtrisées, des sources vérifiables, une traçabilité des raisonnements. L'analyse documentaire suppose une capacité à traiter des volumes importants, à extraire des clauses sensibles, à détecter des écarts par rapport à des standards internes. La revue contractuelle requiert, elle, une compréhension fine des matrices de risques, des playbooks de négociation et des positions validées en interne.

Autrement dit, on ne parle plus d'un usage exploratoire. On parle d'intégration dans des chaînes de production juridique structurées.

La direction juridique commence à segmenter ses usages selon le niveau de criticité : IA généraliste pour l'idéation et le support, IA spécialisée pour les processus engageant la responsabilité de l'entreprise. C'est exactement ce qui caractérise une approche mature. »

ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist, Tomorro

Les cas d'usage prioritaire varient-ils en fonction des outils utilisés ?

Outils d'IA non spécialisés juridiques
(Mistral, ChatGPT, Gemini)



Outils d'IA spécialisés juridiques pour la recherche / veille



Outils d'IA spécialisés juridiques pour l'analyse / traitement de documents



Outils d'IA spécialisés juridiques pour la revue contractuelle



Outils d'aide à la rédaction assistés
(ex. Copilot, extension d'IA)



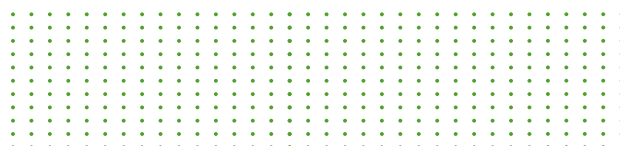
Autres



Les solutions dédiées à la revue contractuelle affichent le niveau le plus élevé d'identification de cas d'usage prioritaires (81,3%), suivies des outils de recherche/veille (77,9%) et d'analyse documentaire (74,4%).

À l'inverse, les outils non spécialisés génèrent un cadrage plus flou (66,5%), signe que leur potentiel reste plus exploratoire.

Plus l'outil est verticalisé et adapté au métier, plus son usage est stratégique et clairement priorisé au sein des directions juridiques.



jimini

La question que se posent encore trop de directions juridiques est : quel outil adopter ? Or, la bonne question est : quels problèmes voulons-nous résoudre, dans quel ordre, et avec quelle précision ? Le métier de juriste est loin d'être monolithique — il enchaîne des tâches de nature très différente, de la recherche à la revue contractuelle en passant par l'analyse documentaire et le conseil interne. L'enjeu n'est donc pas de trouver l'outil universel, mais de s'assurer que l'IA accompagne le juriste à chaque étape de sa chaîne de valeur, avec le niveau d'exigence que chacune requiert. C'est seulement à partir de cette vision que les outils spécialisés délivrent leur pleine valeur — parce qu'ils ont été conçus pour ce niveau de granularité.



AURIANE ROUSSEL

Head of Legal chez Jimini AI

CONCLUSION

En 2026, l'intelligence artificielle n'est plus un sujet prospectif pour les directions juridiques : elle est devenue une réalité opérationnelle. L'usage est désormais quasi généralisé, les projets sont massivement engagés et la perception est largement positive. L'IA est perçue à la fois comme une opportunité majeure et comme une évolution inévitable, à condition d'être encadrée.

Cette adhésion ne relève pas d'un effet de mode. Elle s'ancre dans une réalité très concrète : un volume significatif de tâches à faible valeur ajoutée mobilise encore plusieurs heures par semaine. L'IA apparaît donc d'abord comme un levier d'optimisation immédiate, notamment sur les flux contractuels, la veille et le traitement documentaire. Le scénario dominant n'est pas celui d'une substitution du juriste, mais d'une automatisation ciblée, recentrant le métier sur l'analyse, l'arbitrage et la stratégie.

Une transformation pilotée, pas subie

L'un des enseignements majeurs de cette étude tient à la gouvernance. L'adoption de l'IA est principalement impulsée par la direction générale ou la direction juridique elle-même. Là où la décision est portée au niveau stratégique ou métier, les projets se déploient réellement. À l'inverse, lorsqu'ils restent cantonnés à une logique purement IT, leur impact est plus limité.

La taille de l'entreprise joue également un rôle structurant. Plus l'organisation est grande, plus l'IA est formalisée : politique interne, référent dédié, projets multiples et outils spécialisés. Dans les structures plus petites, l'usage reste davantage individuel et opportuniste. L'IA devient ainsi un révélateur du niveau de maturité organisationnelle des directions juridiques.

Des freins techniques, non humains

Contrairement aux craintes souvent évoquées, la peur de la disparition du juriste est marginale. Les principales inquiétudes portent sur le risque d'erreur, la confidentialité et la sécurité des données. Les freins sont techniques et éthiques, non identitaires.

La confiance, elle, progresse avec l'usage. Plus les juristes expérimentent les outils, plus leur perception s'équilibre. L'enjeu n'est donc pas culturel, mais structurel : sécuriser, encadrer et professionnaliser les pratiques.

Une montée en compétence devenue stratégique

La maîtrise de l'IA générative s'impose comme la compétence prioritaire à développer, tous niveaux d'expérience confondus. Formation dédiée, accompagnement technique et clarification des règles d'usage apparaissent comme des attentes fortes.

L'IA ne transforme pas seulement les outils : elle redéfinit les compétences attendues du juriste. Prompting, analyse critique des outputs, gouvernance de l'IA et culture data deviennent des marqueurs de professionnalisation.

Vers une direction juridique augmentée

Cette édition confirme que l'IA renforce la position stratégique des directions juridiques plutôt qu'elle ne l'affaiblit. En réduisant la charge administrative, elle libère du temps pour le conseil, l'anticipation des risques et la participation aux décisions structurantes.

L'IA agit ainsi comme un accélérateur de maturité. Elle pousse les directions juridiques à se structurer, à clarifier leur gouvernance, à investir dans la compétence et à affirmer leur rôle dans la transformation de l'entreprise.

L'enjeu pour 2026 et 2027 ne sera plus d'expérimenter l'IA, mais de l'industrialiser intelligemment. Les directions juridiques qui sauront conjuguer maîtrise technologique, exigence éthique et vision stratégique s'imposeront comme des acteurs centraux de la transformation organisationnelle.

NOS EXPERTS



PHILLIPE LORANT

Avocat Associé, Droit économique &
Transformation des fonctions juridiques
Deloitte Société d'Avocats



AURIANE ROUSSEL

Head of Legal
Jimini AI



CHRISTINE PAULEAU

Chief Legal Officer
iConPerformance



ENZO SPITALERI

Legal Product Specialist
Tomorro



AUDREY DÉLÉRIS

Manager Executive FED Legal
Co-fondatrice FLIT Network



PIERRE LANDY

Fondateur d'AndCo
Co-fondateur FLIT Network



DARIA VIKTOROVA

Responsable juridique
Darégal



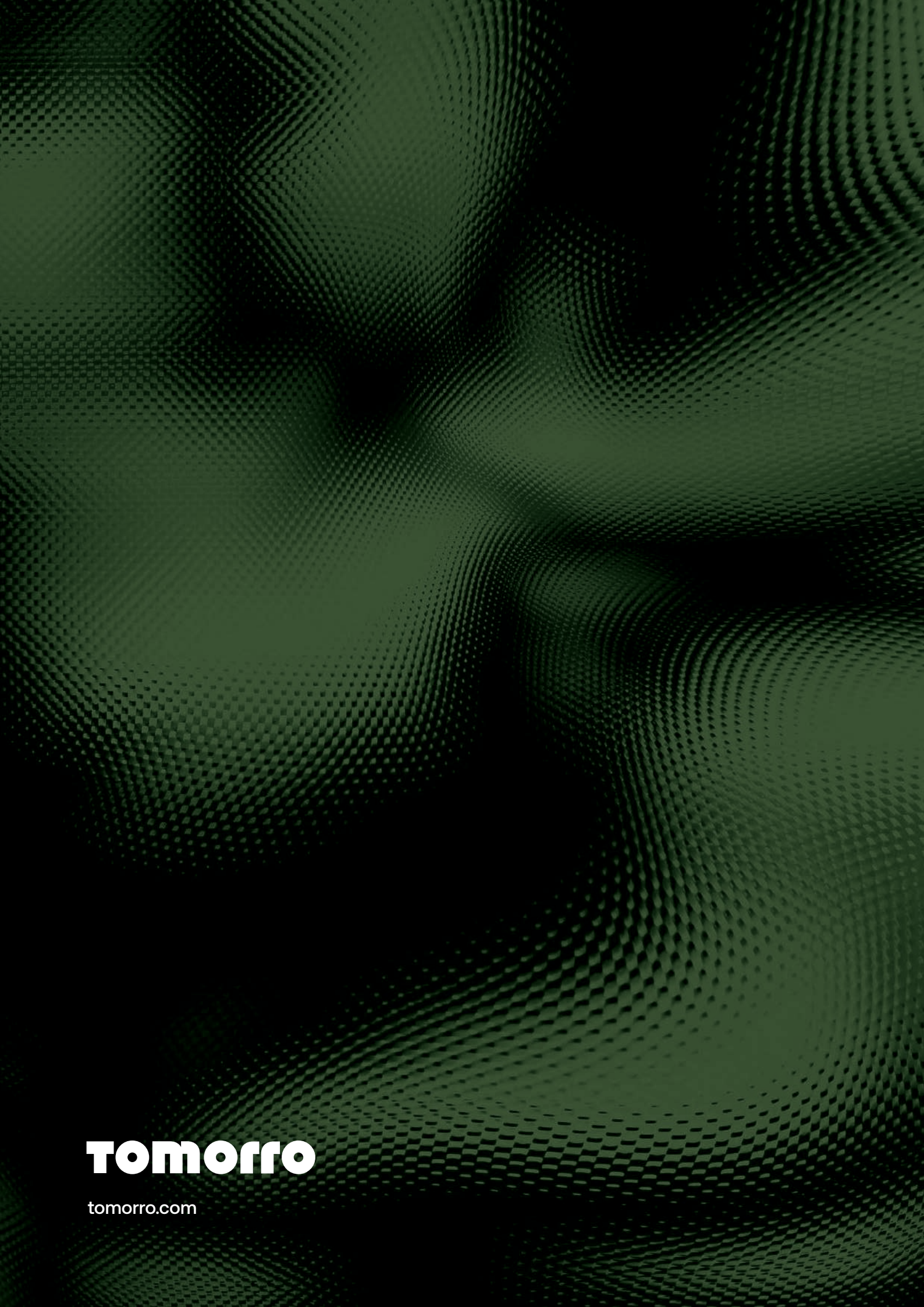
MALICIA GIROUD

Head of Legal & DPO
Ambassadrice IA & Droit



SOPHIE VIEILLEDENT

Responsable juridique & Legal Ops
Groupe Fnac Darty



tomorro

tomorro.com